

## BANQUE CONTINENTALE DE PARIS (1910-1928)

Maurice RICHÉ,  
président, puis vice-président

Né le 20 juin 1852 à Paris.

Marié en 1879 à Charleville-Mézières à Caroline Colle. Cinq enfants dont :

— Étienne (1883-1934), inspecteur des services administratifs de la Cie du chemin de fer du Nord.

— et Thérèse, mariée à Édouard Escarra, docteur en droit, qui fit toute sa carrière au Crédit lyonnais et le représenta à la Banque de l'Algérie et à la Banque de l'Indochine.

Bâtonnier des avocats de Charleville-Mézières.

Administrateur des Chemins de fer de l'Est (Paris-Strasbourg)(1905)

et de la Compagnie algérienne (1908)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie\\_algerienne.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie_algerienne.pdf)

Décédé le 10 janvier 1913 à Lausanne.

### BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 novembre 1910)

Tel est le titre sous lequel doit être constitué très prochainement, sur notre place un établissement de banque avec un objet social des plus larges. Le capital sera de 10.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions de 500 francs. Les fondateurs sont MM. Ch. Littmann <sup>1</sup>, banquiers, 41, boulevard Haussmann, et Charles Mayer <sup>2</sup>, banquier, 103, rue des Petits-Champs.

Banque continentale de Paris  
(*Gil Blas*, 25 février 1911)

Le correspondant de la *Gazette de Francfort* apprend que la Banque de l'Union Parisienne a pris une part notable du capital de la nouvelle Banque continentale de

<sup>1</sup> Charles Littmann : représentant, à Paris, de la maison Behrens, de Hambourg.

<sup>2</sup> Charles-Abraham Mayer : né le 29 juillet 1878 à Paris. Marié en 1912 à Georgette Harari, fille du président des Sucrieries et raffinerie d'Égypte. H.E.C. Fondateur le 19 juin 1907, avec son frère Paul, de la Société Mayer frères et Cie (Banquiers), Paris. Établissement transformé en 1918 en Banque de la Seine, dont il fut administrateur délégué jusqu'à sa démission en 1924.

Paris. M. Raoul Sautter, de la maison Odier-Sautter, et Meyer-Borel de la maison Marcuard, Meyer-Borel et Cie, sont entrés dans le conseil d administration.

---

La « Banque continentale de Paris »  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mars 1911, p. 4, col. 2)

Milan, 8 mars. — La Banque continentale de Paris, au capital de 10 millions de lire, s'installe à Milan.

C'est en vue de s'intéresser activement dans les affaires italiennes.  
La direction du siège de Milan est confiée au chev. off. Levi Arturo.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juin 1911)

Le siège social et les bureaux de la Banque continentale de Paris, qui étaient installés provisoirement 41, boulevard Haussmann, viennent d'être transférés 73, boulevard Haussmann.

Cette banque, qui compte parmi son conseil d'administration des personnalités de la haute banque parisienne, va prochainement s'occuper de l'émission des obligations de la Compagnie nationale des chemins de fer d'Haïti.

---

COMPAGNIE NATIONALE DES CHEMINS DE FER D'HAÏTI  
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juillet 1911, p. 2)

La Banque continentale de Paris, 73, boulevard Haussmann, procédera, le 18 courant, sur notre place, à l'émission de 25.898 obligations 6 % première hypothèque (nominal 500 francs) constituant la première tranche d'un montant total de 13 millions de dollars que la Compagnie nationale des Chemins de fer d'Haïti est autorisée à émettre.

Le prix d'émission a été fixé à 492,50 dont 100 francs payables à la souscription.

---

Octobre 1911 : émission l'emprunt 3 % de l'Afrique occidentale française, d'un montant de 14 millions de francs, garanti par l'État français.

---

## Saint-Victor CHOMEREAU-LAMOTTE, président

Né à Saint-Pierre de la Martinique le 30 juillet 1847.  
Fils de Jean Jules Louis Chomereau Lamotte, receveur de l'Enregistrement.

Secrétaire de Jules Simon, délégué à l'Instruction publique, aux Cultes et aux Beaux-Arts du du gouvernement de la défense nationale (5 septembre 1870).

Chef du secrétariat du gouvernement de la Cochinchine (4 déc. 1873).

Chevalier de la Légion d'honneur du 5 février 1875 (min. de la Marine et des Colonies) secrétaire-archiviste du conseil privé en Cochinchine, chef du secrétariat du Gouvernement ; services exceptionnels rendus à propos de la conclusion du traité de commerce avec le royaume d'Annam.

Son témoignage sur l'Indo-Chine est invoqué par Jules Claretie dans un reportage sur l'Exposition coloniale de Nogent-sur-Marne (*Le Temps*, 12 juillet 1907) :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Expo\\_coloniale\\_Nogent-1907.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Expo_coloniale_Nogent-1907.pdf)

Percepteur à Cergy (1875), receveur particulier des finances à Saint-Pol (Pas-de-Calais), Château-Thierry (1880), Neufchâtel (1889), Mende, Perpignan (1890), Angoulême (1894), Orléans (1897).

Régent (1898), puis sous-gouverneur de la Banque de France (1900-1909),

Administrateur du Crédit foncier de France (1909)

et du Crédit foncier d'Orient (Égypte)(1910),

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit\\_foncier\\_Orient.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_foncier_Orient.pdf)

administrateur président du comité de Paris de la Banque internationale du Canada (mai 1911), affaire véreuse,

Vice-président (juin 1911), puis président (1912) de la La Protectrice (Accidents).

Administrateur de la Compagnie française pour la location de matériel de transport (juillet 1911).

Officier de la Légion d'honneur du 15 jan. 1903 comme sous-gouverneur de la Banque de France.

Décédé à Paris le 29 août 1914.

## Charles MARTIN, administrateur-directeur

Directeur du Comptoir national d'escompte de Paris à Tamatave, puis Tananarive (1902-1905).

Administrateur de la Société de transports pour les services municipaux de la ville de Paris (juillet 1912) : enlèvement des ordures ménagères sur neuf arrondissements,

de la Société centrale des îlots électriques (juillet 1912), transformée

en août 1913 en Union financière et industrielle d'électricité,

de la Société d'exploitation des graphites de Madagascar (août 1912),

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Exploitation\\_graphites\\_Madagascar.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Exploitation_graphites_Madagascar.pdf)

et de la Société d'études et de commerce au Maroc (juin 1914).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Etudes\\_et\\_commerce\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Etudes_et_commerce_Maroc.pdf)

Directeur à Paris de la London County and Westminster Bank (septembre 1916).

Administrateur délégué de la Bankers Trust Cy (France)(juin 1920).

1912 (jan.) : parrainage de l'Omnium marocain

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Omnium\\_marocain.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Omnium_marocain.pdf)

---

## BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

(*L'Information financière, économique et politique, La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 février 1912)

Nous apprenons que M. Chomereau-Lamotte, gouverneur honoraire de la Banque de France, administrateur du Crédit foncier de France, vient d'accepter la présidence du conseil d'administration de la Banque continentale de Paris.

Le conseil d'administration de la Banque se trouve donc constitué comme suit :

Président : M. Chomereau-Lamotte. Membres : MM. Maurice Riché, Joseph Danon <sup>3</sup>, Jacques Eger <sup>4</sup>, Leon Forgues, George Behrens, Charles Mayer, A.-C. Nathan, Alfred Meyer-Borel, Victor Bracht, Raoul Sautter, comte [Adrien] de Montebello [député de la Marne], Francisco Bosque y Reyes.

Administrateur-directeur : M. Charles Martin.

---

## Banque continentale de Paris (*Le Matin*, 11 février 1912)

### Conseil d'administration

CHOMEREAU-LAMOTTE, président, gouverneur honoraire de la Banque de France. administrateur du Crédit foncier de France.

Maurice RICHÉ, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, administrateur de la Compagnie algérienne.

MEYER BOREL, de la maison Marcuard, Meyer Borel et Cie, banquiers

RAOUL SAUTTER, de la maison Odier, Sautter et Cie, banquiers.

JOSEPH DANON, administrateur du Crédit français.

L.-D. FORGUES, ex-administrateur de la Banque française du Rio de la Plata, représentant du Creusot en Argentine.

FRANCISCO-B. REYES, administrateur du Crédit foncier cubain, fondé de pouvoir de la Banque espagnole de l'île de Cuba.

CHARLES MAYER, de la maison Mayer frères et Cie, banquiers.

CHARLES MARTIN, administrateur directeur générale, conseiller du commerce extérieur

Allen.-C. NATHAN, administrateur de la Société financière franco-brésilienne.

Victor BRACHT. de la maison Th. Bracht et Cie, Anvers, Buenos-Aires, banquiers.

JACQUES EGER, administrateur de la Compagnie générale de fourrures et pelleteries.

LANNES DE MONTEBELLO, député, administrateur de la Société des wagons-lits.

---

---

<sup>3</sup> Joseph Danon (Smyrne, 1868-Paris, 1920) : fondateur de la maison Joseph Danon et Cie, Le Havre, Paris :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Joseph\\_Danon\\_et\\_Cie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Joseph_Danon_et_Cie.pdf)

<sup>4</sup> Jacques Eger (Varsovie, 11 février 1874-Cannes, avril 1926) : naturalisé français le 8 septembre 1907. Ingénieur. Fondateur et administrateur délégué de la Cie générale de fourrures et pelleteries (Anciens Établissements N. Haendler et fils)(1910-1926), administrateur de la Banque continentale de Paris (1912-914), de l'Omnium marocain (1912), de l'Association minière (juin 1913-1916), de la Société parisienne des schistes bitumineux d'Autun (janvier 1914), fondateur et administrateur de la Compagnie française d'échanges internationaux (janvier 1918), administrateur des Anciens Établissements Bertrand, Mercier et Compagnie (juin 1918), du Comptoir des échanges internationaux (1921), des Constructions urbaines, rurales et industrielles (1922) et de la Société d'exploitation de manufactures de cigarettes « A. Batschari » (1924).

Banque continentale de Paris  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 avril 1912)

Les actionnaires de la Banque continentale de Paris se sont réunis en assemblée générale le mardi 2 courant. L'assemblée a approuvé le rapport et les comptes du premier exercice social qui lui ont été présentés par le conseil d'administration et desquels il ressort que : les bénéfices bruts ont atteint la somme de 378.088 61. Les bénéfices nets se sont élevés à 227.131 32 et les amortissements à 1-18.486 96. L'assemblée a fixé, en conséquence, le dividende à répartir à la somme de 3,75 par action libérée du quart. Ces résultats sont satisfaisants, étant donné que la Banque constituée le 15 décembre 1910 n'a pu occuper son siège social actuel que le 20 juin 1911 et ouvrir ses guichets au public qu'au commencement d'octobre.

L'assemblée a également ratifié la nomination d'administrateur de : MM. S.-V. Chomereau-Lamotte, gouverneur honoraire de la Banque de France ; Raoul Sautter, Alfred Meyer-Borel, comte A. de Montebello, Victor Bracht et Charles Martin.

L'assemblée a désigné comme commissaires des comptes pour l'exercice 1912 : MM. Henri Mendiboure et Abel Dormoy <sup>5</sup>.

Banque continentale de Paris  
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 avril 1912)

L'assemblée générale binaire et une assemblée extraordinaire des actionnaires de cette Société se sont tenues cet après-midi, sous la présidence de M. Maurice Riché, vice-président du conseil d'administration, assisté de MM. Paul Mayer et Perlès, scrutateurs et de M. Dorfeuille, secrétaire.

15.174 actions étaient présentes ou représentées. Lecture est successivement donnée des rapports du conseil d'administration et de « commissaires des comptes ». Nous en publierons le texte dans un prochain numéro.

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1. L'assemblée approuve dans toutes leurs parties les rapports et les comptes de l'exercice 1911 tels qu'ils résultent de la balance des écritures et du compte de profit et perte déposé sur le bureau.

2. L'assemblée générale ratifie les prélèvements et amortissements décidés par le conseil et fixe par suite les bénéfices à répartir aux actionnaires la somme de 75.000 francs, laquelle constitue un dividende de 3 % sur le capital libéré soit 3 fr. 75 par action, somme de laquelle il y aura lieu de déduire l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Ce dividende sera payable aux guichets de la Banque continentale de Paris à partir du 30 avril courant.

3. L'assemblée générale ratifie la nomination d'administrateur de M. S.-V. Chomereau-Lamotte, Raoul Sautter, Alfred Meyer-Borel, Victor Bracht, comte A. de Montebello, F. Bosque y Reyes, Charles Martin.

4. L'assemblée générale donne *quitus* à M. Charles Littmann de sa gestion d'administrateur. Elle donne également *quitus* aux héritiers de M. Victor Weber.

---

<sup>5</sup> Abel Dormoy (1875-1962) : natif de Capesterre (Guadeloupe). Marié à une sœur d'Alexis Léger (Saint-John Perse). Ancien fondé de pouvoirs du Comptoir national d'escompte de Paris à Madagascar (1900-1907). Employé chez Mayer frères, puis à la Banque de la Seine comme directeur (1918), puis directeur général (1923) et administrateur-directeur général (1924).

5. L'assemblée générale fixe à la somme de 24.000 franc» par an le montant des jeton» de présence alloué» au conseil d'administration.

6. L'assemblée générale élit comme commissaires des comptes pour l'exercice 1912 M. Mendiboure et M. Dormoy et fixe à 1000 francs leur rémunération globale.

7. L'assemblée générale approuve les opérations traitée» par tes administrateurs avec lia Société pendant l'exercice 1910-11 et leur renouvelle en temps que de besoin l'autorisation de traiter avec la Société soit en leur nom personnel, soit pour le compte des société» dont ils sont eux-mêmes administrateur» ou gérants. (Loi du 24 juillet 1867, art. 40).

8. Le conseil propose à l'assemblée d'apporter les modifications suivantes au texte de l'article 27 des statuts :

#### NOUVEAU TEXTE

Art 27. — Le conseil peut confier à un comité de direction, composé de six membres pris dans ou hors son sein, le soin de s'occuper spécialement de l'administration et des affaires courantes de la Société et lui déléguer les pouvoirs qu'il jugera nécessaires.

Il peut aussi déléguer tel» de se» pouvoirs qu'il juge convenables à l'un ou plusieurs des administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoirs.

Il détermine le traitement, fixe ou proportionnel à allouer aux membres du comité de direction et aux administrateurs ayant une délégation spéciale, aux directeurs et fondé» de pouvoirs le tout è porter aux frais généraux.

Le conseil peut en outre conférer des pouvoirs à telle personne que bon lui semble, même étrangère à la Société, soit à titre permanent, soit pour un ou plusieurs objets déterminés dans des conditions de rémunération qu'il établit. Tous les actes engageant la Société, ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur les banquiers et établissements de crédit et de banque, débiteurs et dépositaires, les souscriptions, endos, acceptations, avals ou acquis d'effets de commerce doivent être signés soit par deux administrateurs, soit par un administrateur et un directeur, soit par un directeur ou sous-directeur et un fondé de pouvoirs, soit encore par deux fondés de pouvoirs à moins d'une délégation donnée à un seul, ou à mandataire spécial.

#### Banque continentale de Paris [rapport intégral]

*(L'Information financière, économique et politique, 6 avril 1912)*

.....  
Dans le courant de l'année 1911, la Banque continentale de Paris a prêté son concours aux émissions :

- du Crédit foncier cubain ;
- de la Compagnie Nationale des Chemins de Fer d'Haïti ;
- de l'Emprunt de l'Afrique Occidentale Française.

La Banque continentale de Paris a de plus participé avec d'autres établissements financiers aux émissions suivantes :

- Port de Para ;
- Crédit hypothécaire et agricole de l'État d'Espirito Santo ;
- Emprunt du Gouvernement fédéral de la République Argentine ;
- Emprunt de la République de Costa-Rica ;
- Societa Italiana de Credite Provinciale, etc.

D'autre part, nos affaires professionnelles de Banque se développent d'une façon très satisfaisante : c'est là d'ailleurs un point sur lequel votre conseil a tenu à porter tout son effort Nous ne doutons pas que cette branche d'activité, qui doit être pour nous

d'une importance capitale, ne nous apporte dans l'avenir tes résultats avantageux que vous êtes en droit d'espérer.

.....  
\_\_\_\_\_

Banque continentale de Paris  
(*Le Temps*, 11 avril 1912)

Les actionnaires de la Banque continentale de Paris se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 2 du courant.

L'assemblée a approuvé le rapport et les comptes du premier exercice social qui lui ont été présentés par le conseil d'administration et desquels il ressort que les bénéfices bruts ont atteint la somme de 378.088 fr. 61, les bénéfices nets celle de 227.434 fr. 32, les amortissements celle de 148.486 fr. 96.

Ces résultats sont d'autant plus intéressants que la Banque continentale de Paris, constituée le 15 décembre 1910, n'a pu occuper son siège social actuel que le 20 juin 1911 et ouvrir ses guichets au public qu'au commencement d'octobre.

L'assemblée a donc fixé en conséquence le dividende à répartir à la somme de 3 fr. 75 par action libérée du quart.

L'assemblée a également ratifié la nomination d'administrateur de MM. S.V. Chomereau-Lamotte, gouverneur honoraire de la Banque de France, administrateur du Crédit foncier de France, administrateur président du comité de Paris de la Banque internationale du Canada ; Raoul Sautter\*, de la maison Odier, Sautter et Cie, administrateur de la Banque internationale du Canada, administrateur de la Compagnie des phosphates et des chemins de fer de Gafsa, administrateur de la Compagnie électrique de la Loire ; Alfred Meyer-Borel, associé de la maison Marcuard, Meyer-Borel et Cie ; comte A. de Montebello, administrateur de la Compagnie internationale des wagons-lits [CIWLT] ; Victor Bracht, de la maison Bracht et Cie, d'Anvers ; Charles Martin\*, conseiller du commerce extérieur, ancien chef de La division des agences coloniales et étrangères du Comptoir national d'escompte de Paris.

L'assemblée a désigné comme commissaires des comptes pour l'exercice 1912 MM. Henri Mendiboure, sous-directeur honoraire de la Société générale ; Abel Dormoy, ancien fondé de pouvoirs du Comptoir national d'escompte de Paris.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de porter de 3 à 6 le nombre des membres du comité de direction.

\_\_\_\_\_

CONSTITUTION  
Société d'exploitation des graphites de Madagascar  
Société anonyme au capital de 500.000 fr.  
Siège social à Paris, 33, rue Joubert  
(*La Loi*, 20 août 1912)

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Exploitation\\_graphites\\_Madagascar.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Exploitation_graphites_Madagascar.pdf)

Nommé administrateurs pour six années :

.....

M. Charles Martin, banquier, 45, rue de l'Arcade, à Paris ;

M. Roger Marcuard, banquier, 29, rue de Provence, à Paris ;

Nommé M. Fernand Arbelot, directeur de la Banque continentale de Paris, 73, boulevard Haussmann, commissaire de surveillance pour la première année ;

\_\_\_\_\_

DEUIL  
(*Le Temps*, 12 janvier 1913)

On nous annonce la mort de M. Maurice Riché, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, décédé à Lausanne.

---

Banque continentale de Paris  
(*Le Journal des finances*, 19 avril 1913)

Les actionnaires, de la Banque continentale de Paris se sont réunis en assemblée générale le 11 courant.

L'assemblée a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice 1912 qui lui ont été présentés par le conseil d'administration et desquels il ressort que les bénéfices bruts ont atteint la somme de francs 887.898 19 contre fr. 373.888 60 pour l'exercice précédent.

Les bénéfices nets s'élèvent à 531.235 fr. 03 c., lesquels ont permis de consacrer aux amortissements une somme de 236.498 fr. 19 c., ce qui, déduction faite de la réserve légale, ramène à 280.000 fr. le montant de la somme mise en distribution ; soit un dividende de 4 % sur le capital moyen payable à partir du 30 avril courant.

La Banque continentale de Paris se trouve donc avoir distribué à ses actionnaires, pour ses deux premiers exercices, une somme totale de 355.000 fr., et consacré à ses amortissements une somme totale de 384.985 fr. 15.

L'assemblée ratifie la nomination d'administrateurs de MM. le baron Marcel Baeyens, administrateur de la Compagnie des Chemins de fer Départementaux ; de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits de la Banque de Bordeaux ; Édouard Thys, président du conseil d'administration de la Banque de Reports, de Fonds Publics et de Dépôts à Anvers ; de la Compagnie Commerciale Française\*, nommés en remplacement de MM. Riché, décédé, et de M. Georges Behrens, démissionnaire.

L'assemblée renouvelle le mandat des commissaires des comptes, MM. H. Mendiboure et A. Dormoy.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

---

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
à l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 1913  
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 avril 1913)

Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à l'article 35 de nos statuts, pour vous faire connaître les résultats de l'exercice 1912, et soumettre nos comptes à votre approbation.

Les bénéfices bruts ont atteint fr. 887.898 19  
contre 378.088 61  
pour l'exercice précédent.

Notre capital, sur lequel, au début de l'année, un quart seulement était versé, se trouve maintenant entièrement appelé.



Les trois derniers quarts ayant été successivement versés pendant l'année 1912, nous n'avons eu à utiliser, au cours de l'exercice, qu'un capital moyen de sept millions de francs environ.

Nos bénéfices nets, déduction faite des frais généraux, atteignent fr. 531.235 03 ce qui, par rapport au capital moyen, donne un rendement net d'environ 7,58 %.

Si l'on considère, d'un côté, la situation politique qui, durant l'année 1912, a paralysé le marché, et, d'autre part, la sévérité toute particulière qu'un jeune établissement comme le nôtre doit apporter au choix des affaires qui lui sont présentées dans des moments aussi difficiles, on peut, certes, se féliciter des résultats obtenus, surtout si l'on songe que l'organisation des différents services d'une nouvelle banque exige des sacrifices immédiats, qui pèsent lourdement sur les frais généraux, bien que ce ne soit que plus tard qu'on puisse songer à en récolter les fruits.

Nos frais généraux ont atteint Fr. 356.664 16

Nous avons dû, comme vous le savez, procéder à des agrandissements que l'extension de nos affaires rendait indispensables ; mais, nous sommes certains que les dépenses ainsi engagées seront, dans la suite, largement compensées par les avantages résultant pour notre société, notamment, de son accession sur une voie des plus fréquentées du centre des affaires.

Toutefois, et nous ne pouvons que nous féliciter de le constater, ces agrandissements ne répondent pas encore à l'accroissement continu de nos divers services et nous avons été déjà obligés de songer à étendre encore notre installation.

C'est ainsi que votre conseil a cru prudent de s'assurer immédiatement, dans notre immeuble, les locaux actuellement occupés par un établissement de crédit et qui vont se trouver libres prochainement.

Sachant répondre d'avance à vos intentions, votre conseil a jugé sage de procéder à l'amortissement complet des frais de premier établissement, de mobilier, de coffres-forts, qui figuraient encore dans les comptes pour une somme totale de fr. 147.709 53

et de réserver une somme de fr. 88.788 66

pour les travaux actuellement en cours nécessités par la prise de possession des locaux formant l'angle du boulevard Haussmann et de la rue de l'Arcade, soit une somme totale de fr. 236.498 19

Après avoir déduit des bénéfices nets fr. 531.235 03

ladite somme de fr. 236.498 19

ceux-ci se trouvent ramenés à fr. 294.736 84

Déduction faite de la réserve légale de 5 % qui atteint fr. 14.736 84

le montant des bénéfices se trouve donc réduit à net fr. 280.000 00

Nous vous proposons de répartir cette somme entre les actionnaires à raison de 4 % sur le capital moyen d'environ 350 francs par titre, soit 14 francs par action, dont il y aura lieu de déduire les divers impôts frappant les valeurs mobilières.

La Banque continentale de Paris se trouvera donc avoir versé à ses actionnaires pour ses deux premiers exercices :

1° en 1911 Fr. 75.000

2° en 1912 280.000

Total fr. 356.000

et avoir amorti complètement ses frais de constitution, de premier établissement, de mobilier, de coffres-forts et de travaux en cours, à raison de :

1\* pour 1911 Fr. 148.486 96

2° pour 1912 Fr. 236.498 19

soit Fr. 384.985 15

c'est-à-dire d'une somme supérieure de près de 30.000 francs aux dividendes distribués.

La comparaison seule de ces deux chiffres sera, nous n'en doutons pas, la preuve manifeste de la prudence avec laquelle la Banque continentale aura opéré.

Pendant l'exercice qui vient de s'écouler, la Banque continentale de Paris a participé avec d'autres établissements financiers aux émissions suivantes :

- Obligations Ville de Paris 1912 ;
- Obligations Ville de Moscou 4 1/2 ;
- Actions Caisse générale de prêts fonciers et industriels ;
- Actions Hauts Fourneaux de Caen ;
- Actions Industrielle Foncière ;
- Actions Banque de commerce de Sibérie ;
- Actions Port de Bahia Blanca ;
- Actions Compagnie électrique de la Loire ;
- Actions Fusion Compagnie électrique de la Loire et Energie du Centre.
- Actions Établissements Prudhon ;
- Actions Éclairage Electrique ;
- Actions New Motor Cab ;
- Actions Établissements Mathias ;
- Actions Société Nancéienne ;
- Actions Reuter's Télégraph C<sup>o</sup> ;
- Obligations 5 % Caisse générale de prêts fonciers et industriels ; .
- Obligations 4 1/2 % Chemin de fer Ouest Oural ;
- Obligations 4 1/2 % Chemin de fer Nord-Est Oural ;
- Obligations 4 1/8 % chemin de fer de l'Altaï ;
- Obligations 4 1/2 % Hauts-Fourneaux de Caen ;
- Obligations 4 % Industrielle Foncière ;
- Obligations 5 % Port of Para ;
- navigations 4 1/2 % Triphasé ;
- Obligations 5 % port de Bahia Blanca ;
- Obligations 5 % Crédit foncier péruvien ;
- Obligations 4 % Chemin de fer Alpes Bernoises.

La Banque continentale de Paris a, en outre, souscrit la presque totalité de l'augmentation du capital de la Société Rouennaise d'Engrais et de produits chimiques, porté de 2 à 3 millions, et elle s'est intéressée pour une part importante aux sociétés suivantes :

- Société d'exploitation des graphites de Madagascar\* ;
- Omnium marocain\* ;
- Société agricole de Madagascar\*.

La Banque continentale de Paris a présidé, de plus, à la création des sociétés ci-dessous :

- Société de Transports pour les services municipaux de la Ville de Paris\* ;
- Omnium hellénique d'électricité\* ;
- [www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Omnium\\_hellenique\\_electricite.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Omnium_hellenique_electricite.pdf)
- Société centrale des îlots électriques.

Enfin, elle a prêté ses guichets, au début de 1912, au syndicat de garantie de l'émission des obligation 5 % Crédit foncier cubain.

Comme vous le voyez, Messieurs, les affaires françaises, auxquelles la Banque continentale de Paris, s'est intéressée, occupent de beaucoup la place la plus importante dans l'énumération ci-dessus.

Nous ajouterons, du reste, que voulant avant tout répondre au but de sa création, c'est-à-dire favoriser l'industrie et le commerce français, elle a consenti des découverts importants à de nombreuses maisons s'occupant, soit d'électricité, de travaux publics, de charbonnages, de denrées agricoles, de produits chimiques, soit à des brasseurs, quincailliers en gros, parfumeurs, importateurs coloniaux et ceci sans parler des larges facilités d'escompte qu'elle consent à nombre de commerçants et industriels français.

Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, votre conseil a donné, en effet, tous ses soins au développement de nos affaires professionnelles de Banque qui prennent, chaque jour, une importance plus grande.

Ainsi que vous pourrez le constater à la lecture de notre bilan, notre situation de trésorerie est des plus saines, nos disponibilités immédiates (encaisse portefeuilles : effets et titres) ; couvrant près de deux fois le chiffre de nos dépôts remboursables à vue.

Un grand vide s'est produit parmi nous : un de nos collègues les plus écoutés, M. Maurice Riché, vice-président de votre conseil, a été brusquement enlevé à notre affection. Vous savez, Messieurs, avec quel dévouement il avait exercé la présidence de votre société, depuis le jour même de sa fondation, fonctions qu'il n'avait résignées qu'au moment où il ressentit les premières atteintes du mal auquel il devait succomber ; vous n'ignorez pas quelle prudence et quelle lucidité il apportait dans nos conseils.

Vous vous associerez, nous en sommes certains, à notre deuil et à nos regrets et vous nous permettrez de renouveler à sa veuve et à ses enfants, au nom de l'assemblée tout entière, l'expression de nos très respectueuses condoléances.

Nous avons, d'autre part, à vous faire connaître la démission de M. Georges Behrens, qui, réalisant l'intention qu'il avait plusieurs fois manifestée, n'a pas cru devoir conserver les fonctions que vous lui aviez confiées.

L'éloignement et les nombreuses occupations de M. G. Behrens l'ont amené à prendre cette solution que vous regretterez, nous n'en doutons pas, aussi vivement que votre conseil.

Pour combler ces vides, et conformément à l'article 21 de vos statuts, votre conseil a porté son choix sur :

M. le baron Marcel Baeyens, administrateur de la Compagnie des chemins de fer départementaux ; de la Compagnie internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens ; de la Banque de Bordeaux ; de La Caisse hypothécaire d'Égypte.

M. Édouard Thys, président du conseil d'administration de la Banque de reports de fonds publics et de dépôts, d'Anvers.

Ces nominations sont soumises à votre ratification.

Nous vous demanderons de bien vouloir, conformément à l'usage, donner *quitus* de la gestion de MM. Maurice Riché et G. Behrens.

Vous aurez à nommer deux commissaires des comptes pour l'exercice 1913 ; MM. Henri Mendiboure et Abel Dormoy sont rééligibles.

Nous vous soumettrons enfin, conformément à l'article 46 de la loi du 24 juillet 1867, une résolution ayant pour objet d'autoriser les membres du conseil d'administration à traiter avec votre société.

Les affaires faites pendant l'exercice écoulé, en vertu de cette disposition, ont été d'ordre absolument normal et courant.

Vous nous permettrez, Messieurs, en terminant cet exposé, de rendre hommage au zèle et au dévouement de notre personnel dont nous n'avons eu qu'à nous louer.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier, lors de votre dernière assemblée générale.

Les méthodes simples et claires qui président à l'établissement des comptes de votre société, l'excellente tenue des livres et inventaires qui ont été mis à notre disposition, nous ont permis de constater que le bilan, qui vous est présenté aujourd'hui, est l'expression sincère de la situation de votre établissement au 31 décembre 1912.

La trésorerie a toujours été aisée et largement pourvue de toutes les disponibilités nécessaires pour faire face aux exigibilités immédiates ou différées.

L'actif a été scrupuleusement révisé ; les éléments qui le composent ont été appréciés avec prudence.

Ce sont là les observations d'ordre général que nous a suggérées notre examen et que nous tenons à vous signaler.

Il nous suffira maintenant d'attirer votre attention sur quelques-uns des chapitres les plus importants du bilan.

Le portefeuille commercial figure pour fr. 5.466.581 04

Les opérations d'escompte constituent la branche principale de l'activité de votre établissement. Le papier est bien divisé.

Le portefeuille titres s'élève à 857.212 80

Les valeurs qui composent ce chapitre sont nombreuses et ont été l'objet d'une estimation prévoyante. t

Les comptes-courants débiteurs, les nantissements et reports, les comptes-courants d'avance sur garanties, les participations financières constituent des éléments d'actif parfaitement sains.

Au passif, les dépôts en comptes-courant figurent pour 1.326.023 55

et les comptes chèques pour 4.387.511 22

Les bénéfices bruts pour l'exercice s'élèvent à 887.898 19

Les frais généraux, défenses d'administration et divers, se montent à 356.663

16

Le bénéfice net ressort à fr. 531.235 03

Le conseil a décidé d'amortir complètement les deux comptes :

Frais de premier établissement 100.859 28

Mobilier et coffres-forts 46.850 25

et de prélever pour les travaux d'agrandissement en cours, une provision de

88.788 66

Au total Fr. 236.498 19

Le compte de profits et pertes présente donc un solde de fr. 294.736 84

à répartir comme suit :

À la réserve légale : 5 % 14.736 84

Aux actions : 4 % sur la valeur moyenne du capital utilisé pendant l'exercice, soit sur 350 francs.

14 francs par action 280.000 00

Total Fr. 294.736 84

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes qui vous sont présentés par votre conseil d'administration.

Paris, le 13 mars 1913,

Signé : A. Dormoy, H. Mendiboure.

ACTIF		
Actionnaires		87.625 00
Espèces en caisse et dans les Banques		3.192.976 02
Portefeuille-Effets		5.466.581 04
Portefeuille-Titres		857.212 80
Nantissements et Reports		106.805 49
Comptes courants débiteurs		1.325.246 05
Comptes courants d'avances sur garanties		3.539.756 91
Participations financières		1.691.605 55
Dépôts et Consignations		18.399 30
Frais de constitution:	41.991 45	
Amortissement en 1911 :	41.991 45	
Frais de 1 <sup>er</sup> Etablissement :	180.895 64	
Amortissements en 1911 :	80.036 36	100.86928
Mobiliers et coffres-forts :	73.309 40	
Amortissements en 1911 :	26.459 00	46.850 25
		<u>16.433.917 69</u>
PASSIF		
Capital		10.000.000 00
Réserve légale		3.945 36
Dépôts à vue		4.387.51. 22
Dépôts en compte courant		1.326.025 35
Dividende exercice 1911		3.541 00
Comptes d'ordre et divers		181.654 53
Amortissement :		
Frais de 1 <sup>er</sup> établissement		100.859 28
Mobiliers et coffres		46.850 25
Provision pour travaux en cours		88.788 66
Profits et pertes		294.73684 fi
		<u>16.433.917 69</u>

## PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Dépenses d'administration	339.70007
Frais divers	16.963 09
Amortissement :	
Frais de premier établissement	100.859 28
Mobilier et coffres-forts	46.850 25
Provision sur travaux en cours	88.788 66
Bénéfices nets	294.73(84)
	<u>887.89819</u>
CRÉDIT	
Participations financières	344.069 44
Intérêts et commissions	524.250 48
Bénéfices divers	19.578 27
	<u>887.89119</u>

## RÉSOLUTIONS

Après lecture des rapports qui précèdent, les actionnaires ont adopté à l'unanimité, les résolutions qui leur étaient soumises, savoir :

1. L'assemblée approuve, dans toutes leurs parties, les rapports et les comptes de l'exercice 1912, tels qu'ils résultent de la balance des écritures et du compte de profits et pertes déposés sur le bureau.

2. L'assemblée ratifie les prélèvements et amortissements décidés par le conseil et fixe, par suite, les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 280.000 francs — laquelle constitue un dividende de 4 % sur le capital moyen, soit 14 francs — par action, somme de laquelle il y aura lieu de déduire les divers impôts frappant les valeurs mobilières. Ce dividende sera payable aux guichets de la Banque continentale de Paris, à partir du 30 avril courant.

3. L'assemblée ratifie la nomination d'administrateur de MM. le baron Marcel Baeyens et Édouard Thys.

4. L'assemblée donne *quitus* à M. George Behrens de sa gestion. Elle donne également *quitus* aux héritiers de M. Maurice Riché et renouvelé, en tant que de besoin, le quitus des administrateurs précédemment décédés ou démissionnaires.

5. L'assemblée générale élit comme commissaire des comptes pour l'exercice 1913 : MM. H. Mendibure et A. Dormoy, et fixe à 1.000 francs leur rémunération globale.

6. L'assemblée approuve les opérations traitées par les administrateurs avec la Société pendant l'exercice 1912 et leur renouvelle, en tant que de besoin, l'autorisation

de traiter avec la société soit en leur nom personnel, soit pour le compte des sociétés dont ils sont eux-mêmes administrateurs ou gérants (Loi du 24 juillet 1867, art. 40.)

---

Banque continentale de Paris  
(*Gil Blas*, 24 avril 1913)

Les actionnaires de la Banque continentale de Paris, réunis le 11 dernier en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1912 qui se soldaient par un bénéfice net de 531.235 fr. 03.

Sur la proposition du conseil, une somme de 236.498 fr. 19 contre 148.486 fr. 96 l'an dernier, a été portée aux réserves spéciales et amortissements. Après affectation de 14.736 fr. 84 à la réserve légale, il restait un solde bénéficiaire de 280.000 francs qui a été absorbé par la distribution d'un dividende de 4 %, soit 14 fr. par action, comme précédemment.

Durant l'exercice écoulé, la Banque continentale a participé à la plupart des émissions qui ont eu lieu sur notre place. En outre, elle a souscrit la presque totalité de l'augmentation du capital de la Société Rouennaise d'Engrais et de Produits chimiques porté de 2 à 3 millions, et elle s'est intéressée pour une part importante aux sociétés suivantes : [Société d'exploitation des Graphites de Madagascar](#) ; [Omnium Marocain](#).

L'établissement a présidé, de plus, à la création des sociétés suivantes : Société de Transports pour les services municipaux de la Ville de Paris ; Omnium hellénique d'électricité\* ; Société centrale des îlots électriques\*.

Enfin, il a prêté ses guichets, au début de 1912, au Syndicat de garantie de l'émission des obligations 5 % Crédit foncier cubain.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Marcel Baeyens et E. Thys, en remplacement de M. Maurice Riché, décédé, et M. G. Behrens. démissionnaire.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*Le Capitaliste*, 20 juin 1914)

Les actionnaires, réunis en assemblée générale sous la présidence de M. Ch. Martin, ont approuvé l'unanimité les comptes de l'exercice 1913. Les bénéfices bruts se sont élevés à 1.310.427 fr. contre 887.900 fr. en 1912, les bénéfices nets atteignent 861.496 fr., soit un rendement net d'environ 8,60 %. Suivant sa politique de prudence habituelle, le conseil va proposer de porter cette somme au compte provisions, pour créances douteuses. Pendant le dernier exercice, la Banque a participé, avec d'autres établissements financiers, à de nombreuses émissions, entre autres, les actions Electricité et Tramways de Bangkok, Charbonnages d'Ekaterine, [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#), Emprunt chinois de 1913, Bons du Trésor ottoman, etc.

Elle a, de plus, procédé au cours de l'année à l'émission des obligations de la Société de Transports pour les services municipaux de la Ville de Paris. *Quitus* de leur gestion a été donné à MM. J. Eger, A. Meyer Borel, A.-C. Nathan et R. Sautter.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

Assemblée générale ordinaire du 15 juin 1914

(L'Information financière, économique et politique, 6 juillet 1914)

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation, conformément à l'article 35 de nos statuts, le bilan et les comptes de l'exercice 1913.

Les bénéfices bruts ont atteint fr. 1.310.427 12

contre 887.898 61

pour l'exercice précédent, soit un accroissement de fr. 422.528 51

Les bénéfices nets, déduction faite des frais généraux, atteignent la somme de 861.495 74

soit un rendement net d'environ 8,60 %.

Vous apprécierez, nous n'en doutons pas, ces résultats obtenus au cours d'une année de crise : ils prouvent que, malgré les circonstances défavorables, notre établissement n'a cessé de se développer normalement et d'accroître l'importance de ses diverses branches d'activité.

Malheureusement, au commencement du présent exercice, la faillite de la maison Fry Miers and C<sup>o</sup>, de Londres, ainsi que celle de plusieurs autres importantes maisons qu'elle a entraînées dans sa chute, a été, pour la Banque continentale de Paris, la cause d'une perte dont nous ne pouvons encore apprécier l'étendue exacte, mais qui sera, nous l'espérons et pour la plus grande partie, couverte par les profits de l'exercice 1913.

Aussi, par mesure de prudence, nous vous proposerons de ne pas distribuer de dividende cette année et de nous autoriser à passer au crédit d'un compte Provision pour créances douteuses l'ensemble du bénéfice réalisé.

Pendant le dernier exercice, la Banque continentale de Paris a participé avec d'autres établissements Financiers aux émissions suivantes :

- actions Électricité et Tramways de Bangkok ;
- actions Charbonnages d'Ekatérine ;
- actions Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ;  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit\\_foncier\\_Alg.+Tun.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf)
- actions New Motor Cab ;
- actions Charbonnages de l'Altai ;
- actions Banque nationale de crédit ;
- actions Banque de l'Union Parisienne ;
- actions Est-Asiatique français ;  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Est-Asiatique\\_frs.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Est-Asiatique_frs.pdf)
- actions Banque de commerce privée de Moscou
- obligations Chemins de fer Akkermann 4 1/2 pour cent. ;
- obligations Emprunt Chinois de réorganisation 5 % 1913.
- bons du Trésor Ottoman 1913, etc., etc.

La Banque continentale de Paris a, de plus, procédé au cours de l'année 1913 à l'émission des obligations de la Société de Transports pour les services municipaux de la ville de Paris.

Nous avons le pénible devoir de vous faire part du décès de notre très regretté collègue M. Édouard Thys, dont les conseils et l'expérience nous étaient si précieux.

Nous ne doutons pas que vous ne participiez à notre deuil et à nos regrets et nous sommes certains que l'assemblée voudra se joindre à nous pour adresser à sa veuve et à ses enfants l'expression renouvelée de nos condoléances les plus sincères.

Nous avons enfin à faire connaître la démission de M. A. C. Nathan, que des raisons personnelles ont amené à se séparer de nous, ainsi que celle de MM. J. Eger, A. Meyer-Borel et R. Sautter, qui, du fait de leurs nombreuses occupations, n'ont pu nous continuer la collaboration active et éclairée qu'ils nous avaient apportée au lendemain même de la fondation de notre société.



Votre conseil n'ayant pas encore arrêté son choix sur les candidatures à proposer à votre ratification, nous vous demanderons de bien vouloir attendre votre prochaine réunion pour pourvoir au remplacement des administrateurs décédés ou démissionnaires.

Vous voudrez bien, ainsi qu'il est d'usage, prononcer le *quitus* de la gestion de MM. J. Eger, A. Meyer-Borel, A. C. Natham et R. Sautter.

Nous vous demanderons, enfin, Messieurs, de bien vouloir renouveler à MM. H. Mendiboure et Abel Dormoy, le mandat de commissaire des comptes que vous leur avez précédemment confié, ainsi que d'accorder aux membres du conseil d'administration les autorisations qu'ils pourraient être amenés à traiter avec votre société, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 24 juillet 1867.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES Exercice 1912

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre assemblée générale du 11 avril 1913.

Nous avons examiné les livres et pièces comptables de votre société qui ont été mis à notre disposition, et avons pu constater que le bilan et le compte de profits et pertes, qui sont soumis à notre approbation, sont bien conformes aux écritures comptables.

Parmi les principaux éléments qui composent l'actif :

Le portefeuille commercial figure pour : 5 millions 421.481 fr. 13, chiffre à peu près identique à celui de l'exercice précédent.

Les reports présentent un solde de : 1.897.850 francs.

Sur cette somme, une position de 1.700.000 fr. a été liquidée au mois de février dernier.

Le portefeuille-titres s'élève à 2.673.957 fr. 78.

Et comprend de nombreuses valeurs dont l'estimation a été faite suivant les cotes au 31 décembre 1913.

Les comptes courants débiteurs figurent pour : 3.132.173 fr. 72. Ces comptes sont très divisés.

Les comptes anéantissements de : 2.828.640 fr. 95, n'appellent aucune observation particulière.

Les débiteurs par acceptation : 3.837.702 fr. 05 et les débiteurs par caution : 456.450 fr., ont leur contrepartie au passif dans les comptes « Acceptations et cautions ».

Les participations financières : 2.174.772 fr. 88 représentent les versements faits au 31 décembre dernier sur les participations en cours.

### AU PASSIF

Les comptes courants créditeurs figurent pour : 5.868.333 fr. 33

Et les dépôts à échéance fixe pour : 1.457.881 fr.

Déduction faite des frais généraux, des impôts et charges de toute nature et des provisions, le compte de profits et pertes fait ressortir un excédent bénéficiaire de : 861.495 fr. 75.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver les bilans et comptes qui vous sont soumis, ainsi que la proposition qui vous est faite par votre conseil d'administration, de passer au crédit du compte « Provisions pour créances douteuses » l'ensemble des bénéfices de l'exercice 1913.

Paras, le 30 avril 1914.

Signé : H. Mendiboure. A. Dormoy.

## BILAN AU 31 DECEMBRE 1913

ACTIF		
Espèces en caisse et dans les Banques		1.607.597 90
Correspondants français et étrangers		150.763 92
Effets à recevoir, France et étranger		5.421.481 13
Reports		1.897.850 00
Titres à livrer		67.365 25
Avances sur effets publics		120.673 63
Portefeuille-titres		2.673.957 78
Comptes courants débiteurs		2.132.173 72
Comptes nantissement		2.828.640 95
Effets à l'encaissement sur France et étranger		291.905 78
Effets à l'encaissement chez nos correspondants		396.606 06
Débiteurs par acceptations		3.837.702 05
Débiteurs par cautions		456.450 00
Participations financières		2.174.772 88
Comptes d'ordre et divers		174.833 11
Frais de constitution :	41.991 45	
Amortissements antérieurs :	41.991 45	
Frais de premier établissement	186.394 29	
Amortissements antérieurs :	180 895 64	5.498 65
Mobilier et coffres-forts	94.725 10	
Amortissements antérieurs	73.309 40	
		<u>24.259.688 51</u>
PASSIF		
Capital		10.000.000 00
Réserve légale		18.684 20
Comptes courants créditeurs		5.868.333 33
Dépôts à échéance fixe		1.457.881 00
Effets à payer		129.356 45
Titres à recevoir		20.113 65

Pensions	628.750 00
Coupons domiciliés et titres amortis	386.539 93
Coupons sociaux	13.223 65
Acceptations	3.837.702 65
Comptes courants encaissement	451.697 20
Cautions	456.450 00
Comptes d'ordre et divers	129.461 31
Profits et pertes	861.495 74
	<u>24.259.688 51</u>

### PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1913

DÉBIT	
Allocation au conseil d'administration et au comité de direction	59.738 70
Appointements et gratifications au personnel	269.409 70
Assurance impôts et loyer	67.285 36
Frais de bureaux, dépêches, ports de lettres, entretien, etc.	52.497 62
	<u>1.310.427 12</u>
CREDIT	
Intérêts, commissions et agios	1.298.580 86
Bénéfices divers	11.846 26
	<u>1.310.427 12</u>

### RÉSOLUTIONS

Après lecture des rapports qui précèdent, les actionnaires ont adopté à unanimité les résolutions qui leur ont été soumises, savoir :

1. L'assemblée approuve, dans toutes leurs parties, les rapports et les comptes de l'exercice 1913, tels qu'ils résultent de la balance des écritures et du compte de profits et pertes déposés sur le bureau.

2. L'assemblée décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice 1913 et de reporter l'ensemble du bénéfice, soit la somme de 861.495 fr. 74, à un compte spécial : provision pour créances douteuses.

3. L'assemblée donne *quitus* de leur gestion à MM. Jacques Eger, Alfred Meyer-Borel, Allen-C. Natan et Raoul Sautter. Elle donne également *quitus* aux héritiers de

M. Édouard Thys, et renouvelle, en tant que de besoin, le *quitus* des administrateurs précédemment décédés ou démissionnaires.

4. L'assemblée élit comme commissaires des comptes pour l'exercice 1914, MM. Henri Mendiboure et Abel Dormoy, et fixe à 1.600 fr. leur rémunération globale.

5. L'assemblée [renouvelle aux administrateurs les autorisations prévues par la] loi du 10 juillet 1867, article 40.

---

#### NÉCROLOGIE

M. Chomereau-Lamotte  
(*Le Temps*, 31 août 1914)

Nous apprenons la mort de M. Chomereau-Lamotte, gouverneur honoraire de la Banque de France, administrateur du Crédit foncier de France, officier de la Légion d'honneur, décédé hier en son domicile, avenue Charles-Floquet, 18

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
73, boulevard Haussmann  
(*Le Ruy Blas*, 29 novembre 1914)

L'administration de cet établissement de crédit nous déclare que MM. Alfred Meyer Borel et Charles Mayer sont français et mobilisés, et d'autre part, que M. Behrens n'a plus fait partie, à aucun titre, de l'administration de la Banque continentale de Paris, depuis la première assemblée générale de celle-ci.

Le conseil de la Banque continentale se compose au début de 1914, de MM. S. V. Chomereau-Lamotte, gouverneur honoraire de la Banque de France, administrateur du Crédit foncier de France, président: Charles Martin, administrateur-directeur ; Joseph Danon, de la maison J. Danon et Co, du Havre ; Raoul Sautter, de la maison Odier, Sautter et Cie, de Paris ; Alfred Meyer-Borel, de la maison Marcuard, Meyer-Borel et Cie, banquiers à Paris ; Édouard Thys, président du conseil de la Banque de Reports de Fonds publics et de Dépôts, à Anvers ; Charles Mayer, de la maison Mayer frères, banquiers à Paris ; comte Adrien de Montebello, ancien député de Reims ; A. C. Nathan, associé de la maison Fry Miers et Co de Londres ; baron Marcel Baeyens, administrateur des Wagons-Lits ; Jacques Eger, administrateur de la Banque française pour le Brésil et l'Amérique du Sud ; Victor Bracht, de la maison Bracht et Cie, banquiers à Anvers ; Léon Forgues et Francisco Bosque y Reyes, fondé de pouvoirs, à Paris, de la Banque espagnole de l'île de Cuba, administrateurs.

L'administration de la Banque continentale ajoute qu'elle employait avant la déclaration de la guerre, soixante employés environ, parmi lesquels deux Anglais, et que vingt et un employés, dont deux directeurs, MM. Fernand Arbelot et Albert Gallay, sont actuellement mobilisés.

---

Au moment de mettre sous presse, nous recevons, sur certains administrateurs de la B. C., des renseignements dont nous remercions notre correspondant et que nous utiliserons s'il y a lieu après contrôle.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
73, boulevard Haussmann

(*Le Ruy Blas*, 6 décembre 1914)

Nous annonçons dans notre dernier numéro que nous avons reçu des renseignements concernant plusieurs des administrateurs de la Banque continentale de Paris, renseignements qui nous ont amenés à procéder à une enquête ayant pour but de contrôler la véracité de certaines affirmations qui nous avaient présenté la Banque continentale de Paris comme étant une banque allemande, simple filiale de la maison Behrens, de Hambourg.

Des renseignements précis que nous avons pu recueillir, il ressort à l'évidence que ces affirmations étaient purement malveillantes et tendancieuses.

En effet, deux ordres de faits peuvent donner à un établissement le caractère de maison allemande : le fait d'être soumis à une direction allemande ou le fait de traiter des affaires allemandes.

En examinant la liste des membres du conseil d'administration de la Banque continentale de Paris, telle que nous la trouvons dans les divers annuaires financiers, on constate que cette liste ne contient aucun nom allemand. Nous y relevons, par contre, la présence de personnalités qui sont de nature à rassurer pleinement le public touchant la véritable nationalité de cette banque. Nous relevons notamment les noms de M. S.-V. Chomereau-Lamotte, gouverneur honoraire de la Banque de France, administrateur du Crédit foncier de France, Joseph Danon, administrateur du Crédit français, Raoul Sautter, de la maison Odier Sautter et Cie, et Alfred Meyer Borel, de la maison Marcuard Meyer Borel et C<sup>o</sup>, banquiers à Paris, comte A de Montebello, ancien député et président de la Commission de l'armée, rapporteur de la loi de trois ans, Charles Mayer, banquier à Paris, etc.

En ce qui concerne la direction proprement dite, nous voyons qu'elle se compose de : M. Charles Martin, administrateur directeur, conseiller du Commerce extérieur; de MM. F. Arbelot et A. Gallay, directeurs, tous les deux fils de personnalités bien connues dans les milieux financiers parisiens, l'une comme fondé de pouvoirs de la Banque de Paris et des Pays-Bas, l'autre comme administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris ; de M. M. Darfeuille, secrétaire général, avocat, qui a rempli plusieurs fonctions administratives, notamment en qualité d'attaché à la première présidence de la Cour des Comptes.

L'on voit donc par ce qui précède qu'aucun élément allemand ne se trouve, pas plus dans le conseil d'administration de la Banque continentale de Paris que dans son personnel dirigeant ; nous savons, de plus, qu'aucun Allemand ne figure même parmi les simples employés de cet établissement.

Certaines consonances ont pu faire croire à quelques personnes peu au courant qu'elles se trouvaient en présence d'Allemands, alors qu'il s'agissait, au contraire, de représentants de vieilles maisons françaises des plus honorablement connues, telles que MM. Raoul Sautter, Alfred Meyer Borel et Charles Mayer.

Nous avons pu nous convaincre, d'autre part, que toutes les affaires traitées par la Banque continentale de Paris sont exclusivement françaises : nous citerons notamment parmi les entreprises à la constitution desquelles elle a présidé ou contribué pour une part importante : la Société de Transports pour les Services municipaux de la Ville de Paris, laquelle est concessionnaire du Service de l'enlèvement des ordures ménagères dans neuf arrondissements de Paris ; la Société de l'Union financière et industrielle d'électricité\*, laquelle régit un certain nombre de secteurs-îlots de la Ville de Paris, principalement ceux de l'Opéra, Bonne-Nouvelle, Victor-Hugo, Voltaire, Trinité ; la Société des Claridges Hôtels, dont l'immeuble, sis 74, avenue des Champs-Élysées, est actuellement transformé en hôpital militaire ; la Société d'exploitation des Graphites de Madagascar\* ; l'Omnium marocain\* ; la Société Agricole de Madagascar\* ; l'Omnium hellénique d'électricité\*.

La Banque continentale de Paris, ainsi qu'on se le rappelle, a également procédé au placement de la dernière tranche de l'Emprunt de la Colonie de l'Afrique Occidentale Française.

Il nous a été impossible de découvrir la moindre trace d'une affaire commerciale ou industrielle allemande, à laquelle la Banque continentale de Paris ait pris part, directement ou indirectement ; sa clientèle d'escompte, de dépôt, d'avances, est exclusivement française, ainsi que les divers rapports de son conseil d'administration le font ressortir avec juste raison.

Les bruits tendancieux qui ont été répandus sur la Banque continentale de Paris et que la malveillance s'est plu à amplifier peuvent néanmoins s'expliquer par le fait que, au moment de sa fondation, en 1910, la Banque continentale de Paris comptait parmi ses administrateurs M. Charles Littman qui était alors représentant à Paris de la maison Behrens, et M. Georges Behrens, lui-même : la présence de ces deux personnalités s'expliquait par le fait que la maison Behrens avait effectivement souscrit une part du capital de la Banque continentale de Paris, part qui était loin cependant de pouvoir lui assurer la maîtrise de cet établissement puisqu'elle atteignait à peine le cinquième du capital.

Si l'on consulte la suite des rapports du conseil d'administration de la Banque continentale de Paris, l'on constate que, dès les premiers mois de son existence, au commencement de l'année 1911, M. Charles Martin a remplacé dans ses fonctions M. Charles Littman, démissionnaire, en même temps que le conseil se complétait par l'adjonction de MM. Chomereau-Lamotte, Raoul Sautter et Alfred Meyer Borel.

En 1912, c'est-à-dire un an à peine après sa constitution qui date du 15 décembre 1910, la Banque continentale enregistre la démission de M. Georges Behrens.

Nous savons que ce ne fut pas seulement alors la personnalité de M. Georges Behrens qui s'effaça du conseil, mais que cette démission ne fut que la suite et la conséquence logique de la disparition totale de la participation de la maison Behrens dans le capital de la Banque continentale.

À ce moment, en effet, toutes les actions que possédait la maison Behrens furent, patelle, cédées à la Banque de Reports de Fonds Publics et de Dépôts d'Anvers, laquelle désigna pour la représenter au sein du conseil de la Banque continentale MM. Édouard Thys, son président, et un des administrateurs, le baron Baeyens.

L'on peut ainsi se rendre compte que, dès l'année 1912, la Banque continentale avait cessé toutes relations avec la maison Behrens et se trouvait dorénavant libre de toute compromission germanique.

Nous devons dire enfin que l'étude approfondie à laquelle nous nous sommes livrés, appuyée de documents absolument indiscutables nous a démontré que si M. Georges Behrens a bien été pendant quelque temps administrateur de la Banque continentale, il n'en fut, à aucun moment, le président, ainsi que cela a été plusieurs fois mensongèrement affirmé. Avant M. Chomereau-Lamotte, et dès le lendemain de sa constitution, la Banque continentale eut, comme président, feu M. Maurice Riché, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est et de la Compagnie Algérienne.

Pendant les temps troublés que nous traversons, alors qu'il est plus nécessaire que jamais de démasquer les entreprises allemandes qui se cachent sous un faux nom, drainent l'épargne française pour la mettre au service de l'ennemi héréditaire, il nous paraît non moins juste et nécessaire, et en cela, nous ne faisons qu'obéir à la ligne de conduite impartiale que nous avons toujours suivie, de rétablir la vérité et de ne pas laisser planer le moindre soupçon sur les établissements dont l'honorabilité et le patriotisme ne doivent faire de doute pour personne et qui consacrent toute leur activité à des œuvres d'utilité nationale.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  

---

Assemblée générale ordinaire du 16 juillet 1915  
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juillet 1915)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 16 juillet. 1915 en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Charles Martin, administrateur directeur. 11.283 actions étaient représentées.

Lecture est donnée du conseil d'administration et des commissaires des comptes.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire pour connaître les résultats de l'exercice 1914, dont les comptes sont soumis à votre approbation.

Le cataclysme qui ravage en ce moment notre pays et l'Europe entière, et qui a presque tari la source de toute activité économique; n'a pas été, comme vous devez bien le penser, sans apporter une certaine perturbation dans la marche des affaires sociales, perturbation qui devait fatalement entraîner un resserrement de nos moyens d'action.

De plus, à un certain moment, alors que le flot montant de l'invasion semblait devoir franchir les murs mêmes de la Capitale, votre conseil crut de son devoir, suivant en cela l'exemple de tous les autres établissements de crédit, de transporter dans le Midi l'encaisse et les titres à la sauvegarde desquels il avait l'obligation de veiller.

Les circonstances présentes, qui ne pouvaient être ni plus tragiques ni plus défavorables, ont donc grandement influé sur les résultats de l'exercice dont les comptes vous sont soumis ; malgré cela, le bilan de l'année 1914 se présente avec un solde bénéficiaire.

Les bénéfices bruts ont, en effet, atteint la somme de 58.7.313 fr. 64 et les bénéfices nets déduction faite des frais généraux, celle de 171.940 fr. 74 somme que nous vous demanderons de bien vouloir reporter à nouveau.

Fidèles au programme que nous nous sommes tracé et qui tend uniquement à favoriser le commerce français, la déclaration de guerre nous a trouvés complètement maîtres de nos disponibilités à l'étranger : nous n'avons aucune immobilisation dans les banques des pays ennemis et notre portefeuille ne contient aucun effet ou valeur provenant de ces mêmes pays.

Cette remarque d'ordre général, sur laquelle nous ne saurions trop insister, étant faite, nous croyons pouvoir également attirer votre attention sur quelques points qui vous démontreront la prudence avec laquelle votre conseil a voulu procéder pour obvier, en tant qu'il était en son pouvoir, aux dangers suscités par les événements.

Vous remarquerez notamment que le compte « Acceptations », qui était de 3.837.702 fr. 05 en 1913, est tombé à 1.165.000 en 1914, en même temps que le compte « Reports » est tombé de 1.897.850 francs à 49.150 francs et le compte « Participations financières » de 2.174.772 fr. 88 à 492.328 fr. 48.

Vous considérerez, d'autre part, que nous avons pu conserver à notre trésorerie une élasticité suffisante pour nous permettre de restituer à nos déposants la presque totalité de leurs dépôts, lesquels dépassaient 7.000.000 de francs au premier janvier 1914, sans que nous ayons jamais eu besoin d'invoquer vis-à-vis d'eux les dispositions du moratorium qui nous étaient favorables.

Nous espérons que notre clientèle nous saura gré des facilités que nous nous sommes efforcés de lui conserver, malgré la gêne que nous ont causée celles des

dispositions du moratorium qui nous étaient contraires et qui nous ont mis dans l'impossibilité, tant de recouvrer une grande, partie de notre portefeuille commercial que de faire rentrer nos comptes-courants débiteurs, pourtant appuyés de garanties de premier ordre.

La crise que nous subissons nous incite à tous féliciter grandement d'avoir bien voulu, lors de votre dernière assemblée générale, porter à un compte spécial, « Provision pour créances douteuses », le montant des bénéfices de l'exercice 1913, lequel atteignait la somme de 861.495 fr. 74.

Étant donné la dépréciation qui frappe actuellement le cours de toutes les valeurs, considérant, d'autre part, la moins-value qui, d'une façon générale, ne manquera pas d'affecter le résultat de toutes les entreprises commerciales et industrielles, nous vous demanderons de consacrer ladite somme de 861.495 fr. 74 à un amortissement définitif ayant pour objet de parer à l'avalissement des cours ainsi qu'aux conséquences dommageables pouvant résulter pour votre société tant des risques anciens que des risques inhérents à la période troublée que nous traversons.

Nous avons le très grand regret de vous faire part de la mort de deux de vos administrateurs : M. Chomereau-Lamotte, notre vénéré président, et M. Léon Forgues.

Chacun de vous connaissait la haute autorité morale de M. Chomereau-Lamotte, gouverneur honoraire de la Banque de France, administrateur du Crédit foncier de France, ainsi que le dévouement qu'il apportait à la conduite de nos affaires sociales. Nous pouvons vous dire que, jusqu'à la veille même de sa mort, il n'a cessé de nous aider de son expérience et de ses conseils : c'est vous montrer le vide et les regrets qu'il a laissés parmi nous. Nous sommes certains d'interpréter les sentiments unanimes de l'assemblée en adressant à la famille de M. Chomereau-Lamotte, ainsi qu'à celle de M. Léon Forgues, l'expression de nos sentiments de condoléances, les plus vives et les plus sincères.

Votre conseil, conformément à l'article 21 des statuts, s'est adjoint les membres dont les noms suivent :

- M. Joseph Vigne <sup>6</sup>, administrateur délégué de l'Union commerciale indo-chinoise ;
- M. le comte Hyacinthe Cagninacci, de la maison Cagninacci frères et Cie, banquiers à Paris ;
- M. Louis de la Barra, ancien agent financier de la République du Mexique à Londres, président de la « Tampico Oil C<sup>o</sup> Ltd ».
- M. Elie-S. Charltet, banquier, à Londres et à New-York ;
- M. Albert Gallay, directeur de la Banque continentale de Paris.

Ces nominations sont soumises à votre ratification. Nous vous demanderons de bien vouloir prononcer le *quitus* de la gestion de MM. Chomereau-Lamotte et Léon Forgues.

Nous solliciterons pour MM. H. Mendiboure et A. Dormoy le renouvellement de leur mandat de commissaires des comptes.

Vous voudrez bien, enfin, accorder aux membres du conseil d'administration les autorisations nécessaires en vue des affaires qu'ils pourraient être amenés à traiter avec votre société, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 29 juillet 1867 : les opérations traitées pendant l'exercice écoulé, en vertu de ces autorisations, ont été d'ordre absolument commercial et courant.

Vous nous permettrez, Messieurs, en terminant, de rendre hommage à notre personnel mobilisé, lequel comprend près des 3/4 de nos employés, sans oublier nos

---

<sup>6</sup> Joseph Vigne (1862-1942) : probablement une vieille connaissance de Charles Martin car avant de devenir administrateur délégué de l'Union commerciale indo-chinoise, Vigne avait été directeur de la Compagnie marseillaise de Madagascar. Les deux hommes siégeant déjà ensemble à la Société d'études et de commerce au Maroc. Voir encadré :



deux directeurs : MM. F. Arbelot et A. Gallay. Quelques-uns ont déjà payé de leur vie ou de leur liberté la rançon de la Patrie, contribuant ainsi à sa délivrance que nous espérons prochaine et que nous appelons de tous nos vœux.

C'est donc en affirmant notre confiance inébranlable dans les destinées françaises toujours nouvelles, toujours plus belles et plus fécondes que nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine qui sera, nous n'en doutons pas, l'année de la victoire définitive du droit et de la conscience morale sur toutes les forces d'oppression et de barbarie.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre dernière assemblée générale.

Nous avons pris connaissance du bilan qui nous a été présenté : nous avons contrôlé les chiffres avec ceux de la balance générale des comptes et avec les soldes du Grand-livre. Nous avons pu constater leur parfaite concordance et l'excellente tenue des livres.

L'examen auquel nous nous sommes livrés ne nous a rien révélé de critiquable : nous avons au contraire constaté que les valeurs constituant le portefeuille avaient fait l'objet d'une sage évaluation, en rapport avec les prévisions imposées par la situation actuelle.

Les bénéfices bruts pour l'exercice élèvent

e 531.313 64 Les frais généraux, dépenses d'administration et divers se montent à ».  
365. 90

Les bénéfices nets ressortent donc à ..Fr. 171.940 74

Envisageant également les perturbations économiques qui pourront résulter de la crise tragique que nous traversons, nous ne pouvons que vous engager à ratifier les propositions qui vous sont faites par votre conseil concernant les bénéfices de l'exercice 1913, que l'on vous demande de consacrer à un amortissement définitif et les bénéfices de l'exercice 1914 que l'on vous propose de reporter à nouveau.

Pour le surplus, nous ne pouvons que vous engager Messieurs, à approuver dans leur ensemble le bilan et les comptes qui vous sont présentés.

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1915.

Signé : H. Mendiboure ; A. Dormoy.

## RESOLUTIONS

Après lecture des rapports qui précèdent, les actionnaires ont adopté à l'unanimité les résolutions qui leur ont été soumises, savoir :

1. L'assemblée approuve, dans toutes leurs parties les rapports et les comptes de l'exercice 1914, tels qu'ils résultent de la balance des écritures et de compte de Profits et Pertes déposés sur le bureau.

2. L'assemblée décide de ne pas distribuer de div. tendue pour l'exercice 1914 et de reporter à nouveau l'ensemble du bénéfice, soit la somme de 171.940 fr. 74,

3. L'assemblée générale ratifie la nomination d'administrateurs de MM. Joseph Vigne, le comte Hyacinthe Cagninacci, Louis de la Barra, Elie-S. Charltet et Albert Gallay.

4. L'assemblée donne *quitus* de la gestion de MM. Chomereau-Lamotte et Léon Forgues aux héritiers de ces derniers, et renouvelle, en temps que de besoin, le *quitus* des administrateurs précéderaient décédés ou démissionnaires.

5. L'assemblée élit comme commissaires des comptes pour l'exercice 1915, MM. Henri Mendiboure et Abel Dormoy.

6. L'assemblée approuve les opérations traitées par les administrateurs avec la Société pendant l'exercice 1914 et leur renouvelle l'autorisation de traiter avec la

Société, soit en leur nom personnel, soit pour le compte des sociétés dont ils sont eux-mêmes administrateurs ou gérants (Loi du 24 juillet 1867).

7. L'assemblée autorise l'amortissement définitif des bénéfices de l'exercice 1914.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1914

ACTIF		
Espèces en caisse et. dans les banques		551.083 24
Correspondants français et étrangers		161.66? ??
Effets à recevoir, France et étranger		1.401.457 01
Reports		49.150 00
Avances sur effets publics		183.948 1?
Portefeuille-titres		3.295.353 87
Comptes courants débiteurs		4.365.029 36
Comptes nantissement		2.115.144 38
Effets à encaissement sur France et étranger		116.326 39
Effets à encaissement chez nos correspondants		138.476 91
Débiteurs par acceptations		1.165.000 00
Débiteurs par cautions		286.450 00
Participations financières		492.328 48
Comptes d'ordre et divers		102.598 14
Frais de constitution :	41.991 45	
Amortissements antérieurs :	41.991 45	
Frais de premier établissement :	219.951 71	
Amortissements antérieurs :	180.895 64	39.056 10
Mobiliers et coffres-forts :	94.725 10	
Amortissements antérieurs :	73.309 49	21.415 70
		<u>14.384.487 23</u>
PASSIF		
Capital		10.000.000 00
Réserve légale		18.664 20
Comptes courants créditeurs		443.305 70
Effets a payer		87.125 65

Pensions	638.467 40
Coupons domiciliés et titres amortis	306.965 29
Coupons sociaux	8.956 65
Acceptations	1.165.000 00
Comptes courants Encaissement	221.737 59
Cautions	386.450.00
Comptes d'ordre et divers	1.085.834 01
Profits et pertes	171.940 74
	<u>14.384.437 23</u>

### PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1914

DÉBIT	
Allocation au conseil d'administration et au comité de direction	14.900 00
Appointements et gratifications au personnel	230.139 20
Assurances, Impôts et Loyer	76.563 24
Frais de bureaux, dépêches, ports de lettres, entretien, etc.	43.770 46
Solde créditeur	171.940 74
	<u>537.313 64</u>
CRÉDIT	
Intérêts, commissions et agios	536.163 43
Bénéfices divers	1.150 31
	<u>537.312 64</u>

### ASSEMBLEE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

La lutte, gigantesque et sans précédent dans l'histoire, qui se poursuit sous nos yeux a déjà apporté à la situation économique de notre pays une perturbation dont chacun de vous a pu apprécier l'étendue et ressentir les effets.

Lorsque la victoire aura chassé l'envahisseur, il s'agira alors de réparer les ruines, de relever les industries détruites et, non seulement, de restaurer l'ancienne activité, mais encore tirer parti des nouveaux débouchés qui viendront solliciter dans le monde entier, aussi bien [dans nos colonies](#) que dans les territoires étrangers, l'industrie et le commerce français.

Préparer l'avenir est donc le premier devoir qui s'impose à tous, et surtout à ceux auxquels leur âge ou leur état de santé n'a pas permis de prendre les armes. Agissant

ainsi, il auront au moins conscience d'avoir rempli leur rôle dans la mesure de leurs forces, à la place qui leur aura été marquée par le destin.

Ce devoir, vos administrateurs ne s'y sont pas dérobés.

Envisageant l'appui que les banques seront à même d'apporter au grand mouvement de renaissance matit sortira de la pense actuelle, considérant la grandeur du rôle bienfaisant que les organisations financières auront à jouer dans le labeur ardent de reconstitution, dans l'élaboration des nouvelles activités qui viendront, lorsque la paix bienfaisante et glorieuse nous sera rendue, panser toutes les blessures et assurer de nouveau dans le monde la prépondérance du nom français, vos administrateurs ont voulu que la Banque continentale de Paris soit en mesure d'apporter à cette grande œuvre sa collaboration la plus efficace, si modeste soit elle.

Nous avons pensé, Messieurs, qu'il était de notre devoir de nous préparer dès maintenant à remplir cette tâche que nous ambitionnons comme un honneur.

Afin de pouvoir nous trouver, dès que le moment sera venu, au premier rang parmi les bons ouvriers du relèvement et de la grandeur nationale, nous avons songé à accumuler dès maintenant des matériaux, à accroître nos forces productrices.

Dans ce but, et malgré les difficultés que nous savions devoir rencontrer en pareil moment, nous n'ayons pas craint de viser, au plus fort de la mêlée, à réaliser une augmentation de votre capital.

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que la Fortune a souri à notre audace et qu'elle nous a apporté le succès. [Un important groupe financier, dont l'appui pourra encore étendre d'autres manières nos moyens d'action, a garanti une première augmentation de votre capital de deux millions cinq cent mille francs](#) : c'est cette augmentation que nous venons vous demander de bien vouloir sanctionner.

Nous pouvons vous donner la certitude que ce n'est là qu'un premier échelon : en effet, le groupe en question s'est engagé à porter notre capital a vingt millions de francs dans un délai qui ne devra pas excéder un an après la signature de la paix. Nous espérons, d'ici là, pouvoir rencontrer de nouveaux concours.

En raison de cette certitude et de cet espoir nous vous demanderons donc, en premier lieu, de porter le capital de la Banque continentale de Paris à la somme de douze millions cinq cent mille francs.

Nous vous prions ensuite de nous autoriser à porter ce capital à trente millions de francs, pur tranches successives, au furet et à mesure des possibilités, par simple décision de votre conseil d'administration.

L'augmentation de capital que nous vous demandons de sanctionner est nette de toute commission de banque, les nouveaux souscripteurs ont seulement manifesté le désir, ce qui n'est que justice, d'être mis sur un simple pied d'égalité avec les souscripteurs primitifs, c'est-à-dire qu'ils souhaitent recevoir un nombre de parts bénéficiaires proportionnel à leurs souscriptions et proportionnel au nombre des parts créées lors de la fondation de votre société, sans que la quotité des bénéfices reconnue à celles-ci soit modifiée ; vous voudrez donc bien, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des porteurs de parts bénéficiaires, autoriser cette nouvelle émission.

## RÉSOLUTIONS

.....

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
Société anonyme au capital de 10 millions de francs.  
Siège social : 73, boulevard Haussmann, Paris.  
(*Le Petit Bleu*, 24 septembre 1915)

L'assemblée générale extraordinaire qui avait été convoquée pour le 16 juillet 1915, en vue de statuer sur les questions à l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer faute du quorum des trois quarts du capital social,

MM. les actionnaires sont convoqués de nouveau en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 1915, à trois heures du soir.

Ordre du jour

1° Augmentation du capital ;

2° Modifications aux statuts.

N.-B. — Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, déposer leurs titres au siège social cinq jours francs au moins avant la date de la réunion. Il leur sera délivré en échange un récépissé et une carte d'admission pour l'assemblée.

Le dépôt dans les principaux établissements de crédit sera également admis et une carte d'entrée sera délivrée contre remise de leur bordereau de dépôt.

L'assemblée présentement convoquée pourra valablement délibérer si elle réunit la moitié au moins du capital social.

La présente convocation annule celle faite dans le présent Bulletin, le 10 juillet 1915.

Pour le conseil d'administration :

Le secrétaire : Darfeuille,

73, boulevard Haussmann, Paris.

---

SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PARIS\*  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 avril 1916)

MM. les porteurs d'obligations de la Société de « Transports pour les services municipaux de la Ville de Paris » sont informés que le coupon n° 6 sera payable à raison de 12 fr. 50 net, aux guichets de la Banque continentale de Paris, 73, boulevard Haussmann, à partir du 30 avril courant.

---

## Chrysostome-Eugène FOSSE, président

Né le 29 avril 1852, à Gommegnies (Nord).

Fils de Chrysostome Joseph Fosse, cultivateur, et de Catherine Désirée Rousseau, cultivatrice.

Marié à Charolles avec M<sup>lle</sup> Louise Morain. Dont Renelde, mariée en 1910 à André Maquennehen, fils du sénateur de la Somme, chef du cabinet du préfet de la Seine-Maritime, sous-directeur de banque, administrateur de sociétés.

---

Docteur en droit de la Faculté de Paris.

Avocat à la Cour d'appel de Paris ; conseiller de préfecture du Cantal (1879) ; sous-préfet de Charolles (1880) ; de Dreux (1883) ; de Reims (1886) ; préfet des Vosges (1890), de la Marne (1895), du Cher (1896), des Côtes-du-Nord (1897) ; directeur du Personnel au ministère de l'Intérieur (1898) ; préfet de la Charente-Inférieure (1898), de la Seine-Inférieure (1902) ; préfet honoraire (1911).

Administrateur du Crédit foncier cubain (1911),

Administrateur (1916), puis président (1921-1922) de la Compagnie occidentale de Madagascar,

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Suberbie\\_1902-1934.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Suberbie_1902-1934.pdf)

Administrateur de la Compagnie franco-polonaise des pétroles (1919)(réélu en juin 1932), de la Société Albax : plastiques (1923)

---

Œuvres : Des Assurances sur la vie dans leurs rapports avec le droit civil (1875) ; De l'Administration de la justice criminelle en Angleterre (1879).

Club : Cercle républicain.

Commandeur de la Légion d'honneur (1908).

## BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 15 mai 1916)*

Les comptes de la Banque continentale de Paris qui ont été approuvés par l'assemblée d'hier, accusent pour l'exercice 1915 un bénéfice net de 114.892 56, contre 171.940 74 précédemment.

Le solde bénéficiaire augmenté du report antérieur a été affecté en totalité aux amortissements.

L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir à l'issue de l'assemblée ordinaire n'a pu avoir lieu faute de quorum.

Les diverses résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

MM. Eugène Fosse, F. Gentili di Giuseppe, Max Girard <sup>7</sup>, Thomas Griffiths ont été nommés administrateurs.

---

## BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

*(L'Information financière, économique et politique, 17 mai 1916)*

L'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 12 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1915 qui se soldent par un bénéfice brut de 397.437 fr. et déduction faite

---

<sup>7</sup> Max Girard (1860-1944), agréé près le tribunal de commerce de la Seine (1891-1912), puis administrateur d'une douzaine de sociétés et président de la Société commerciale méditerranéenne. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socomed.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socomed.pdf)

des frais généraux par un bénéfice net de 114.892 fr. qui a été consacré à des amortissements ainsi que le bénéfice de l'exercice 1914 s'élevant à 171.940 francs.

Dans son rapport, le conseil annonce des amortissements plus importants au sujet desquels il donnera de plus amples explications à une assemblée extraordinaire qui se tiendra prochainement.

Un certain nombre d'administrateurs se sont retirés ou ont donné leur démission ; ils ont été remplacés par MM. E. Fosse, Gentili di Guiseppe, Max Girard et Thomas Griffiths.

---

Banque continentale de Paris  
(*Le Petit Bleu*, 21 mai 1916)

Voici qui est au moins bizarre : l'an dernier, cet établissement réunissait une assemblée ordinaire, qui ne fut peut-être pas aussi ordinaire qu'on l'aurait voulue ; puis une assemblée extraordinaire, en revanche plus extraordinaire qu'un ne l'eût souhaitée.

Cette dernière avait pour objet de statuer sur une augmentation du capital social de 2.500.000 francs. Celle-ci se fit, sans doute, entre initiés, et, sans doute aussi, n'y a-t-il pas à se plaindre qu'elle n'ait pas donné lieu à émission publique : ç'eut, d'ailleurs, été imprudent, à une époque où toutes les disponibilités devaient aller d'abord aux titres de la Défense nationale.

Aujourd'hui, on va convoquer les actionnaires pour leur demander de voter une réduction du capital.

Il eut peut-être été plus simple de ne pas l'augmenter l'an dernier.

En même temps, ils auront à nommer d'autres administrateurs, notamment en remplacement de l'un d'eux, qui démissionne après quelques mois d'exercice seulement, et qui ne doit de ne pas être mobilisé qu'à une combinaison à laquelle se sont prêtés avec une fâcheuse complaisance les pouvoirs civils et militaires.

Tout cela est peu fait, en somme, pour effacer l'impression produite, il y a peu d'années (1912) par l'interpellation de M. Damour, à la Chambre, qui, à propos d'une émission du Crédit foncier cubain, sous les auspices de la Banque continentale de Paris, faisait une allusion, non déguisée, aux attaches boches de cet établissement, que ne contre-balançait qu'insuffisamment la publication de la composition du conseil d'administration, que l'on peut qualifier d'interchangeable, puisque tantôt le Boche Georges Behrens, de Hambourg, y figurait, à côté d'autres pas toujours très avouables ou simplement fâcheux, et tantôt n'y figurait pas, si bien qu'on pensait involontairement au « Drôles de gens que ces gens-là ! » qu'on chante dans *Carmen*.

Après la prochaine réduction du capital qui sera décidée par une assemblée qui se tiendra vraisemblablement presque jour pour jour à l'époque de la précédente, on se demandera : « De quoi l'an prochain sera-t-il fait ? » et cela, annuellement, jusqu'au jour où quelque émission, publique cette fois, on se demande — comme on pourrait se le demander dès aujourd'hui « de quoi l'année prochaine sera-t-elle refaite ? »

---

Banque continentale de Paris  
(*Le Petit Bleu*, 18 juin 1916)

L'assemblée extraordinaire, qui devait se tenir le 12 mai dernier, n'ayant pu avoir lieu faute du quorum, les actionnaires sont, de nouveau, convoqués pour le 28 juin courant, à 3 heures de l'après-midi, au siège social, 73, boulevard Haussmann.

Il s'agit, outre d'une réduction et d'une réaugmentation du capital social, actuellement de 10 millions, d'un changement de dénomination sociale.

Quand cette banque aura changé son titre ; quand elle aura changé ses administrateurs ; quand, en un mot, elle aura fait peau neuve de haut en bas et de long en large, peut-être finira-t-elle par être un excellent établissement de crédit de troisième rang.

---

#### AU PALAIS

---

#### UN PROCÈS DE FOURNISSEUR (*Le Petit Bleu*, 18 juillet 1916)

Cet après-midi ont commencé devant la 2<sup>e</sup> Chambre de la Cour présidée par M. Saint-Aubin, les débats d'un procès intenté par MM. Perruoin, négociants en chaussures, à MM. Lanzi frères, négociants à Ajaccio. Il s'agit de contrats que l'un reproche à l'autre de n'avoir pas exécutés.

Cependant, l'intérêt de l'affaire est ailleurs. MM. Lanzi frères sont les amis et les clients du comte Hyacinthe Cagninacci qui est à la fois conseiller général de la Corse et banquier. C'est à ce dernier titre qu'il fut associé à MM. Lanzi et Perruoin pour l'exploitation de la Société Celtique, société qui avait pour objet la vente au détail à Paris, à Ajaccio, à Nantes et ailleurs des chaussures fabriquées par l'un des participants, MM. Perruoin frères. Naturellement, ce n'est pas comme cordonnier que le comte Cagninacci se trouve mêlé à cette affaire de chaussures ; en sa qualité de banquier, il avait eu surtout pour mission d'avaliser et d'escompter le papier de l'association en participation. Et c'est à ce titre qu'il est partie au procès actuel, à ce titre également qu'il est sous de coup de la plainte correctionnelle déposée par MM. Perruoin frères, et qu'instruit actuellement M. le juge d'instruction Bourdeau.

Ce procès, somme on en voit malheureusement beaucoup, prend surtout du relief par la présence du comte Cagninacci, homme d'affaires et conseiller général, et les débats vont donner lieu à quelques aperçus curieux sur cette personnalité, tour à tour intéressée à une compagnie étrangère de navigation, administrateur du Crédit Industriel, après le départ du comte Aponniy, [administrateur de la Banque continentale de Paris au lendemain di débarquement du fameux Behrens de Hambourg, puis lui-même démissionnaire](#), actuellement fournisseur militaire.

M. Pascal Ceccaldi, député de l'Aisne, soutient la demande de MM. Perruoin frères. MM<sup>e</sup> Bonnet et de Monzie représentent à la barre les intérêts de MM. Lanzi frères et Hyacinthe Cagninacci.

---

#### BANQUE CONTINENTALE DE PARIS (*L'Information financière, économique et politique*, 12 août 1916)

L'assemblée extraordinaire qui doit statuer sur la réduction du capital et sur son augmentation est convoquée pour le 19 octobre.

---

#### LONDON COUNTY AND WESTMINSTER BANK\* (*L'Information financière, économique et politique*, 20 septembre 1916)



Nous apprenons que la London County and Westminster Bank, vient d'appeler à la tête de sa succursale parisienne M. Charles Martin directeur d'une maison de banque de notre place.

Nous félicitons cet important établissement de pratiquer ainsi l'Entente cordiale. Il a d'ailleurs tout intérêt à confier ses intérêts en France à un banquier français, connu et apprécié.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 octobre 1916)

L'assemblée extraordinaire qui a eu lieu hier a décidé de ramener le capital de 10 à 5 millions par la réduction du nominal des actions de 500 à 250 fr. et de le augmenter ensuite à 15 millions en une ou plusieurs fois.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1916)

MM. les actionnaires de la Banque continentale de Paris sont informés que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 19 octobre 1916 a décidé de réduire le capital social de la somme de 10.000.000 de francs à celle de 5.000 000 de francs.

En conséquence, la valeur nominale des actions, qui était de 500 francs, est ramenée à 250 francs.

MM. les actionnaires sont priés de bien vouloir déposer leurs actions au siège social, 73, boulevard Haussmann, à Paris, dans le plus bref délai possible, de façon à ce qu'elles puissent être estampillées, conformément à la décision ci-dessus rappelée.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mai 1917)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 30 avril 1917, sous la présidence de M. Fosse, assisté de MM. Marquar et Loiseau, scrutateurs, et de M. Darfeuille, secrétaire général, en qualité de secrétaire.

Les chiffres présentés à l'assemblée par le rapport du conseil accusent un progrès très important d'un exercice à l'autre dans l'activité de la Banque. C'est ainsi que le mouvement de caisse est passé, d'un exercice à l'autre, de 26 à 57 millions et le mouvement du journal de 56 à 128 millions.

En outre, au cours de l'exercice écoulé, la clientèle de la Banque a effectué le retrait d'effets moratoriés s'élevant à 1.038.980 francs en même temps que le solde débiteur de la Banque elle-même chez certains de ses correspondants diminuait de 381.235 fr., ce qui améliore très notablement la situation passive.

Les bénéfices bruts ont atteint 461.119 francs. Déduction faite des frais généraux, il reste un solde bénéficiaire net de 189 048 fr., supérieur de 74.156 fr. à celui de l'an dernier.

Pour la première fois apparaît dans le bilan un compte « Provision pour pertes de guerre » qui atteint 2.263.202 fr. Cette provision, constituée à la suite de la réduction

du capital social de 10 à 5 millions de francs. (assemblée extraordinaire du 19 octobre 1916), a pour but de parer à toutes éventualités.

L'assemblée a approuvé les comptes présentés par le conseil d'administration ; elle a donné quitus à MM. Danon, G. di Giuseppe, Max Girard et Ch. Martin, administrateurs démissionnaires, et ratifié la nomination provisoirement faite par le conseil de MM. Bligny <sup>8</sup>, Dürrwell <sup>9</sup> et Lavalley <sup>10</sup>, comme administrateurs. M. Bosque y Reyes, administrateur sortant, a été réélu et MM. Guiot et Bruny nommés commissaires des comptes.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*Le Petit Bleu*, 3 mai 1917)

L'assemblée générale ordinaire annuelle, tenue le 30 avril dernier, a décidé de reporter à nouveau les bénéfices de l'exercice 1916, se montant à 189.048 fr., en augmentation de 74.155 fr. 99 sur l'exercice précédent. Elle a approuvé la création d'une réserve spéciale pour pertes de guerre se montant à 2.263.202 fr. 07 et ratifié la nomination, de MM. J. Bligny, administrateur de l'Omnium français d'électricité, Georges Dürrwell, président honoraire de la Cour d'appel de l'Indo-Chine, officier de la Légion d'honneur, et Humbert Lavalley, président de la Société de transports pour les services municipaux de la ville de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

---

Banque continentale de Paris  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 mai 1918)

Les résultats obtenus en 1917 par la Banque continentale de Paris se traduisent par un bénéfice net de 190.217 fr. contre 189.048 fr. en 1916. Comme précédemment, le conseil proposera à l'assemblée, convoquée pour le 15 courant, de reporter à nouveau ce bénéfice.

---

Banque continentale de Paris  
(*Le Petit Bleu*, 18 mai 1918)

L'assemblée ordinaire s'est tenue sous la présidence de M. Fosse. Le rapport du conseil signale le développement des affaires sociales en 1917. Le mouvement de caisse a passé, en effet, de 57.000.000 en 1916 à 83.921.949 en 1917. Les bénéfices nets ont été de 190.217 francs 61, légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent ; le conseil a proposé de les reporter à nouveau. Ces résultats ont été aussi favorables que permettaient de l'espérer les circonstances difficiles pendant lesquelles l'exercice s'est écoulé. Malgré les difficultés que la prolongation des hostilités fait peser sur les affaires,

---

<sup>8</sup> Joseph Bligny : administrateur délégué de l'Omnium français d'électricité. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Omnium\\_francais\\_d\\_electricite.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Omnium_francais_d_electricite.pdf)

<sup>9</sup> Louis-George Dürrwell (Guebwiller, 7 avril 1857-Saïgon, 13 juin 1921) : président honoraire de la Cour d'appel de l'Indo-Chine, officier de la Légion d'honneur (1914). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etudes\\_indochinoises-1923.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etudes_indochinoises-1923.pdf)

<sup>10</sup> Edmond Humbert-Lavalley : président de la Société de transports pour les services municipaux de la ville de Paris (1912) parrainé la Banque continentale de Paris. Déjà rencontré à la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre :

[www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Industrielle&agricole\\_Pointe-a-Pitre.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Industrielle&agricole_Pointe-a-Pitre.pdf)

celles de la Banque continentale sont devenues plus nombreuses. et la clientèle, ainsi que le prouve l'augmentation du nombre des dépôts, s'est accrue dans une proportion appréciable. Les diverses résolutions ont été approuvées M. Bligny, administrateur sortant, a été réélu.

---

#### NÉCROLOGIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1918)

Le lundi 27 courant ont été célébrées, à Saint-Cloud, les obsèques de M<sup>me</sup> Jeanne Darfeuille, née Gervex, femme de M. Maurice Darfeuille, secrétaire général de la Banque continentale de Paris, et nièce de M. Henri Gervex, membre de l'Institut. Il n'a pas été envoyé de lettres d'invitation.

---

#### Vente de petits secteurs électriques parisiens

(*La Journée industrielle*, 10 août 1918)

M. Florent Lambert, industriel à Bruxelles, mais résidant actuellement à Paris, 4, avenue du Bois-de-Boulogne, et Rémy Orban, industriel à Liège, et résidant actuellement à Paris, 12, rue Pergolèse, viennent d'acquiescer de M. F. Reyes, président de la Banque continentale de Paris — qui vient de mourir — l'entreprise de distribution d'énergie électrique pour l'industrie et l'éclairage. exploitée à Paris, rue du Faubourg Saint-Antoine, 21, par la « Société anonyme du Secteur de la Bastille », connu sous le nom de « Secteur Bastille », et une entreprise similaire exploitée à Paris, 94, rue Amelot. par la « Société d'énergie électrique du Secteur Voltaire », et connu sous le nom de « Secteur Voltaire ».

---

#### BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mai 1919)

Réunis le 8 mai en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. E. Fosse, président du conseil d'administration, les actionnaires de la Banque continentale de Paris ont approuvé le rapport et les comptes qui leur étaient soumis.

Malgré la période troublée qui a affecté l'exercice 1918, le bilan enregistre une intéressante progression des affaires et la continuation de l'assainissement précédemment entrepris. Les bénéfices réalisés en 1918 se montent à 112.680 francs ; sur la proposition du conseil d'administration, ils ont été incorporés, ainsi que les bénéfices reportés des exercices précédents, à la « Provision pour pertes de guerre » qui atteint ainsi 2.502.123 francs, somme suffisante pour parer à toutes éventualités, notamment celles résultant de la suppression progressive du moratorium.

M. E. Fosse, administrateur sortant, a été réélu ; la nomination de M. Ansot <sup>11</sup> et M. le général Capiomont <sup>12</sup> a été ratifiée et *quitus* a été donné de la gestion de M. Bosque y Reyes, décédé.

MM. Bruny et Guiot ont été nommés commissaires des comptes pour l'exercice en cours.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*Le Petit Bleu*, 21 mai 1919)

L'assemblée ordinaire s'est tenue avant-hier. L'exercice 1918, dont il a été rendu compte, a laissé un bénéfice net de 172.680 fr. 03. Ce bénéfice ajouté aux bénéfices précédents, soit 551.946 fr. 05, sera incorporé à la « Provision pour pertes de guerre », qui sera ainsi portée de 1.950.177 fr. 12 à 2 millions 502.123 fr. 17. Ces résultats auraient été plus satisfaisants encore sans les graves événements du printemps 1918 qui paralysèrent les affaires.

Au mois de février dernier, un groupe important, désireux de s'intéresser aux « Claridge's Hotels », fit des offres à la Banque en vue d'y prendre ses lieux et place. Une solution est intervenue qui lui procure le remboursement intégral de ses créances dans des conditions favorables.

Les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les diverses résolutions et ont ratifié la nomination comme administrateurs de M. Ansot et du général Capiomont.

---

AUGMENTATION DE CAPITAL  
NOUVEAU CONSEIL  
AGONIE

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*La Journée industrielle*, 21 mars 1920)

Une assemblée extraordinaire de cette société, qui s'est tenue hier, a ratifié l'augmentation du capital de cette société, lequel se trouve porté à la somme de quinze millions de francs.

L'assemblée a également voté les modifications statutaires résultant de cette augmentation et a nommé comme administrateurs nouveaux : MM. J. Herbert

---

<sup>11</sup> Alphonse *Louis* Ansot (Paris XX<sup>e</sup>, 29 janvier 1874-Paris XIX<sup>e</sup>, 20 nov. 1931) : ingénieur. Fondateur vers 1900 à Paris des Éts Ansot et Cie, transformés en 1929 en Éts Henri Serre et Ansot : location de groupes électrogènes et de matériels pour entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics. Rachat en 1998 par Loxam. En outre administrateur depuis l'origine de la Société des moteurs Salmson.

<sup>12</sup> François Xavier Jean Joseph Capiomont (La Grand'Combe, 20 janvier 1854-Paris XV<sup>e</sup>, 4 janvier 1927) : fils d'un mineur de La Grand'Combe (Gard). Polytechnicien (1872), commandeur de la Légion d'honneur en 1913 comme gouverneur militaire du Havre. Administrateur de la Société nouvelle des Établissements Philos (Automobiles)(août 1919).

Anderson, Paul Brunet, Théophile Garrigues <sup>13</sup>, Charles Gimon <sup>14</sup>, Hubert Laroze <sup>15</sup>, Max Laubeuf, Maurice Thabaud <sup>16</sup>, Étienne Tréfeu.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 avril 1920)

L'assemblée générale extraordinaire du 22 avril aura à statuer sur une augmentation du capital et sur le rachat des parts bénéficiaires.

---

Banque continentale de Paris  
(*La Journée industrielle*, 16 septembre 1920)

L'assemblée extraordinaire du 14 septembre a reconnu sincère et véritable l'augmentation du capital désormais fixé à 25 millions.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*Le Petit Bleu*, 1<sup>er</sup> octobre 1920)

Le capital de cette Banque se trouve définitivement porté à 25 millions. — L'on assure — enfin — que désormais, ce ne sont pas des marks.

.....  
Quand nous disons que nous n'avons rien à changer, c'est inexact : il faut émettre un vœu de plus : c'est que les résultats répondent aux capitaux investis. Pour cela, il faudrait aussi bien d'autres changements que celui de la nationalité ou des attaches du conseil : il faudrait que les bénéfices réalisés prennent une tournure plus brillante. Nous n'avons pas sous les yeux les résultats de 1919, mais ceux de 1926 : 189.048 francs, et ceux de 1918 : 172.680 francs, par exemple, font bien maigre figure auprès d'un capital de 25 millions et ils ne suggèrent pas de très solides espoirs.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 novembre 1920)

L'assemblée extraordinaire qui doit se réunir le 23 novembre aura à statuer sur une nouvelle augmentation du capital — actuellement fixé à 25 millions — et sur le rachat des parts de fondateur.

---

<sup>13</sup> Théophile Garrigues : ancien directeur à Bruxelles de la Société française de banque et de dépôts, filiale belge de la Société générale. Établi banquier sous la raison sociale Garrigues et Cie, 9, boulevard Malesherbes à Paris. Liquidation en juin 1920.

<sup>14</sup> Charles Gimon (1873-1952) : administrateur de sociétés, déjà rencontré à la Compagnie maritime et commerciale de l'Afrique orientale. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie\\_Afrique\\_Orientale.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie_Afrique_Orientale.pdf)

<sup>15</sup> Hubert Laroze (1864-1945) : administrateur de sociétés, proche de Théophile Garrigues. Déjà rencontré au Chemin de fer de Nemours à Marnia. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch\\_fer\\_Nemours-Marnia.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch_fer_Nemours-Marnia.pdf)

<sup>16</sup> Maurice Thabaud : administrateurs de la Société nouvelle des Établissements Philos (Automobiles) (août 1919).

---

Banque continentale de Paris  
(*La Journée industrielle*, 25 novembre 1920)

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'assemblée extraordinaire, convoquée pour le 23 courant, n'a pu se tenir ; elle est remise à une date ultérieure.

---

THE STATE  
OF BAHIA SOUTH-WESTERN RAILWAY  
COMPANY, LIMITED  
(COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SUD-OUEST DE L'ÉTAT DE BAHIA)

---

Assemblée des porteurs d'obligations  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 novembre 1920)

Dépôts des titres en France :  
Banque continentale de Paris, 73, bd Haussmann.

---

DANS LE PAYS  
(*La Journée industrielle*, 25 décembre 1920, p. 1, bas col. 1)

La dixième Chambre correctionnelle a condamné hier M. Francis Laur à 2.000 francs d'amende ; MM. Degouy et Déély à 1.000 francs, ce dernier par défaut, pour avoir vendu, en avril 1917, à la Banque continentale de Paris, de l'antracite à un prix supérieur au cours normal. De plus, ce combustible n'était pas « loyal », ne donnant que 5.000 calories au lieu de 8.000.

---

APPELS DE FONDS  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 janvier 1921)

Banque continentale de Paris. — Versement du 2<sup>e</sup> quart, sur les actions, soit 62 fr. 50 par titre, du 20 au 31 janvier, au siège, 73, boulevard Haussmann. — *Gazette du Palais*, 4 janvier 1921.

---

SOCIÉTÉ DES MOTEURS GNOME ET RHÔNE\*  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.475.000 FRANCS  
(entièrement amorti)  
Siège social : rue La-Boétie, n° 41, Paris  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 février 1921)  
(*La Journée industrielle*, 12 février 1921)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 février 1921)

Augmentation de capital

.....  
La souscription est ouverte du 7 au 26 février 1921 :

À Paris :

À la Banque continentale de Paris, 73, boulevard. Haussmann ,-

Au siège social de la Société, 41, rue La-Boétie ;

A Lyon : chez MM Jacquier et Cie, banquiers, 4, rue de la Bourse.

Les souscriptions sont également reçues chez tous les banquiers et agents de change à Paris et en province.

La notice légale a été publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 1<sup>er</sup> février 1921.

---

#### APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juin 1921)

(*Le Petit Bleu*, 11 juin 1921)

Banque continentale de Paris. — Versement des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts, soit 125 fr. par titre, avant le 25 juin, au siège, 73, boulevard Haussmann. — *Gazette du Palais*, 7 juin 1921.

---

#### BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 octobre 1921)

À la suite de l'assemblée ordinaire du 18 novembre doit se tenir une assemblée extraordinaire qui aura à examiner la situation de la Société et éventuellement la dissolution anticipée de la banque et sa mise en liquidation amiable.

---

#### NOTES EN MARGE

---

##### LA CRISE BANCAIRE

(*Le Petit Bleu*, 26 octobre 1921)

Et de trois !...

La Banque continentale de Paris — affaire boche dont nous avons eu l'occasion de parler ici — convoque ses actionnaires pour le 18 novembre en assemblée extraordinaire dans le but de leur exposer la situation financière de la société et aussi, et surtout, de leur demander l'absolution pour ses administrateurs.

Comme un malheur ne vient jamais seul, on apprenait le même jour qu'un coulisser — la maison G., paraît-il, — avait été victime de ses manœuvres sur le marché des changes.

Cette dernière aurait vraisemblablement dû profiter de la leçon reçue tout récemment par la Banque de l'Union parisienne et la Banque française pour le commerce et l'industrie.

On parle aussi à mois couverts d'autres catastrophes imminentes, mais n'anticipons pas. Il sera assez tôt d'en parler lorsque ce sera un fait accompli.

Bornons-nous, aujourd'hui, à rechercher en toute impartialité les causes qui ont déterminé les effondrements que nous avons constatés depuis le début. de l'année.

Pour la Banque industrielle de Chine, point n'est besoin de chercher longtemps : l'incapacité notoire du conseil d'administration, et aussi la folie de la spéculation, ont seules pu causer ce désastre.

Mêmes causes et mêmes effets en ce qui concerne la Société centrale des Banques de Province. On peut dire sans être taxé d'exagération que le vigoureux coup de balai qui a été donné dans son administration était urgent, sinon, c'était la mort sans phrases. L'inculpation des administrateurs et directeurs de cet établissement a été bien accueillie, mais certains actionnaires manifestent la crainte, étant donné les personnalités en cause, de voir étouffer l'affaire.

Revenons à la Banque continentale de Paris. À vrai dire, la convocation des actionnaires pour examiner la situation n'a surpris personne : c'était prévu, c'était écrit. Cependant, constatons qu'il est devenu trop facile, aujourd'hui, de se moquer de ses actionnaires, lesquels ne sont mis au courant que lorsque toute tentative de renflouement est vouée à un échec.

Quant à la Maison G., elle est aussi victime de ses imprudences.

Donc, il résulte clairement de l'examen des krachs signalés plus haut que, neuf fois sur dix, ils sont la résultante d'une mauvaise gestion, et non, comme on cherche le plus souvent à le faire croire, de la crise industrielle dont nous souffrons. Celle-ci n'a qu'une part infime de responsabilité en la circonstance.

---

#### APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 novembre 1921)

(*Le Petit Bleu*, 16 novembre 1921)

Banque continentale de Paris. — Le conseil d'administration, dans le but de permettre la réunion des assemblées convoquées pour le 18 novembre, a décidé d'annuler les appels des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts sur les actions de la Société. — *Gazette du Palais*, 12 novembre 1921.

---

#### BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 novembre 1921)

L'assemblée extraordinaire qui avait été convoquée pour le 18 courant n'a pu se tenir, faute de quorum. Néanmoins, l'assemblée ordinaire, après un long examen de la situation, aurait pris des mesures tendant à éviter, pour le moment, la dissolution de la banque et sa mise en liquidation.

---

#### BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 novembre 1921)

Les actionnaires se sont réunis le 13 novembre, au siège social, en assemblée ordinaire. L'ordre du jour comportait l'examen des comptes de l'exercice 1920 et la ratification des nominations d'administrateurs effectuées depuis l'assemblée précédente, tenue le 20 mars 1920. Le conseil, dans son rapport, a demandé à l'assemblée de réserver l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1920, tels qu'ils avaient été établis par les administrateurs alors en



fonction. Le bilan se soldait alors par un bénéfice de 534.000 francs, sur la réalité duquel l'assemblée a fait ses réserves.

En ce qui concerne la situation actuelle de la banque, le conseil, qui est entré en fonctions seulement dans le courant de cet été, déclare qu'il n'a pas été à même de fournir à temps voulu un exposé exact des divers comptes débiteurs et créditeurs. Il s'est trouvé aux prises avec une situation sérieuse et des plus complexes. On a demandé à un expert d'établir un rapport complet sur toute la situation comptable. La situation passive apparaît comme assez lourde, mais il existe d'importants éléments d'actif, qui permettent de ne pas considérer les affaires sociales comme définitivement compromises. Durant les quatre mois qui ont précédé l'assemblée, le conseil s'est exclusivement efforcé d'éviter les écueils décisifs. Les opérations bancaires ont été virtuellement suspendues et la situation comptable assez sensiblement améliorée.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé à l'unanimité de confier à un nouveau conseil, comprenant des représentants les principaux groupes actionnaires et des créanciers, la mission nettement définie de percevoir tous les éléments d'actifs et d'en assurer la répartition, toutes autres opérations cessantes. La question de la liquidation et de la dissolution de la société, qui avait été mise à l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire éventuelle, a donc été réservée. La solution adoptée met la banque dans une situation de liquidation de la situation passive, sans prononcer la dissolution de la société, qui se réserve ainsi les chances possibles de reprise de son activité, après purement de l'arriéré.

---

#### APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 décembre 1921)

Banque continentale de Paris. — Versement des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts à partir du 15 décembre pour le 2<sup>e</sup> quart et du 25 au 31 décembre pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts, au siège, à Paris, 3, boulevard Haussmann. — *Gazette du Palais*, 6 décembre 1921.

---

#### CARNET DE L'ACTIONNAIRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 mars 1922, p. 7, col. 4)

#### DIVERS

The State of Bahia South-Western Railway Ltd. — 27 février, estampillage des obligations, suivant décisions des 25 novembre et 25 décembre 1921 : Paris, Banque continentale de Paris, 73, boulevard Haussmann.

---

#### BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

(*L'Information financière, économique et politique*, 6 et 7 (2 articles) décembre 1922)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 4 décembre. Il a été exposé à l'assemblée, les résultats obtenus dans l'apurement des comptes arriérés, que le conseil avait reçu mission de poursuivre lors de l'assemblée générale du 18 novembre 1921.

À la suite des explications fournies, l'assemblée a confirmé le conseil d'administration dans sa mission, et l'a autorisé à reprendre, éventuellement, les opérations bancaires normales.

Elle l'a également chargé d'engager ou de poursuivre toutes négociations en vue d'assurer à la société, les concours financiers jugés utiles et opportuns.

---

CARNET DE L'ACTIONNAIRE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 janvier 1923)

APPELS DE FONDS

Banque continentale de Paris. — Appel des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts à partir du 8 janvier. Paris, 73, bd Haussmann.

---

Automobiles Philos\*  
(*La Journée industrielle*, 5 décembre 1923, p. 2, col. 5)

Le 28 novembre dernier, un jugement a homologué le concordat de la Société Nouvelle des Établissements Philos, accepté par les créanciers dans les conditions ci-après : 50 M du montant des créances en huit années; interdiction d'hypothéquer l'usine située 16, rue Louis, à Lyon ; constitution dans les trois mois du jugement d'une société de gérance. [La Banque continentale de Paris a été nommée commissaire au concordat](#)<sup>17</sup>.

Des déclarations qui nous ont été faites au siège de la société, 55, avenue des Champs-Élysées, à Paris, il résulte que la nouvelle société s'occuperait plus particulièrement de la construction de deux nouveaux types de châssis 7-11 C.V. et 10-11 C.V., munis de la boîte de vitesse, licence Campbell, que la Société des Automobiles Philos a exposés au dernier Salon de l'Automobile.

---

Banque continentale de Paris  
(*La Journée industrielle*, 5 avril 1924)

Le nombre d'actions déposées n'atteignant pas le quorum légal, les assemblées ordinaire et extraordinaire de cette société, convoquées pour hier, au siège, 73, boulevard Haussmann, à Paris, ont été reportées à une date ultérieure.

---

Banque continentale de Paris  
(*Le Petit Bleu*, 9 janvier 1925)

Les journaux d'annonces légales publient le dispositif d'un jugement contradictoire dont les expéditions ont été déposées le 3 courant au greffe de la justice de paix du 8<sup>e</sup> arrondissement et au greffe du tribunal de commerce de la Seine.

Entre la Société J. T. Pinto Vasconcellos, société anonyme portugaise ayant son siège social à Lisbonne avec bureaux à Paris, 8, rue La-Boétie. demanderesse ; et la Banque continentale de Paris, société anonyme au capital de 25 millions de francs ayant son siège social à Paris, 73. boulevard Haussmann, défenderesse.

---

<sup>17</sup> MM. Maurice Thabaud et le général Capiomont, administrateurs de la Banque continentale de Paris, figuraient au premier conseil de la Société nouvelle des Établissements Philos (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 août 1920).

Le tribunal : « Vu le rapport de l'arbitre, déclare nulle et de nul effet l'augmentation de capital de 10 millions de francs de la Banque continentale de Paris, ratifiée par délibération de son assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 1920 ;

« Dit que par l'effet de cette annulation, son capital social se trouve ramené à 13 millions de francs, et que, par suite, l'article 6 de ses statuts sera rétabli dans sa forme antérieure, savoir : Le capital social est fixé à 15 millions de francs, divisé en 60.000 actions de 250 francs chacune. Condamne la Banque continentale de Paris aux dépens. » — (*Agence télégraphique universelle.*)

---

Banque continentale de Paris  
(*Le Petit Bleu*, 13 janvier 1925, p. 4)

Quand ce n'est pas la composition de son conseil, c'est son capital qui subit des modifications.

Au lendemain du jugement rendu ces jours-ci par le Tribunal de commerce de la Seine qui, à la requête de la Société J. T. Pinto Vasconcellos, a annulé l'augmentation de capital de la Banque continentale de Paris, de 10 à 25 millions, votée par l'assemblée extraordinaire du 14 septembre 1920, cet établissement prend un caractère d'actualité, et fatalement on en vient à évoquer son passé.

Aujourd'hui, disons-nous, le capital est ramené de 25 à 10 millions ; au début de 1912, M. Maurice Damour, député, dans une interpellation, visant l'émission des obligations du Crédit foncier cubain, sous les auspices de la Banque continentale de Paris, s'élevait contre les attaches de celle-ci avec la finance allemande, faisant ainsi allusion à la présence, à la tête de son conseil, de M. Georges Behrens, boche notoire.

Naturellement, elle niait, parce que le cas était mauvais ; seulement ce démenti était un peu osé, alors que, par une circulaire qu'elle avait adressée aux banquiers, le 3 janvier 1911, elle les avisait de la composition de son conseil, en tête duquel figurait qui ? M. Georges Behrens. D'ailleurs, elle n'était pas elle-même très exactement fixée sur ses administrateurs, puisqu'une nouvelle liste, publiée par la Cote Vidal du 4 février 1912, contenait encore ce nom, tandis qu'il ne figurait plus dans une troisième liste communiquée deux jours plus tard aux journaux.

Il était d'ailleurs patent que M. Georges Behrens, de Hambourg, avait bien réellement fait partie du conseil de la Banque continentale de Paris puisque celle-ci enregistrait elle-même, dans le courant de 1912, la démission de M. G. Behrens, en même temps qu'elle déclarait que les actions Banque continentale de Paris, que possédait la maison boche Behrens, avaient été cédées à la Banque de fonds publics et de dépôts, d'Anvers.

En octobre 1921, la Banque continentale de Paris était bien près de disparaître : en effet, elle convoquait une assemblée extraordinaire dont l'objet était d'examiner la situation de l'affaire et, éventuellement, sa dissolution anticipée. À cette époque, elle avait, depuis un an, procédé à l'augmentation de son capital de 15 à 25 millions par l'émission qui vient d'être annulée aujourd'hui.

Ce n'est pas pour améliorer une situation qui ne paraît pas être des plus brillantes. Et comment en serait-il autrement après que cette banque a participé à la diffusion dans le public de titres d'entreprises qui n'ont généralement pas donné beaucoup de satisfaction aux acheteurs, entre autres de : Charbonnages de l'Altaï, Chemins de fer d'Akkermann, d'Haïti, Costa-Rica, Crédit foncier cubain, Crédit foncier péruvien, Graphites de Madagascar, Aciéries de Caen, Centrale des îlots électriques, New Motor Cab, Port de Bahia-Blanca, Port de Para, pour ne citer que celles dont le nom est malheureusement le plus répandu.

La Banque continentale de Paris a débuté dans de bien fâcheuses conditions ; la suite n'a pas été brillante, aussi peut-on se demander comment tout cela finira, avec quelque appréhension — nous disons si l'on est actionnaire.

---

Banque continentale de Paris  
(*Le Petit Bleu*, 17 janvier 1925, p. 4)

L'assemblée ordinaire de mars 1921 n'avait pas obtenu le quorum ; elle est convoquée pour le 19 février 1925. Voilà des actionnaires au moins qui ne sont pas pressés de connaître les résultats de leur société : si le quorum n'était pas atteint, on remettrait la séance sans doute à l'année prochaine. Faut pas s'en faire ! Il a cependant fallu un jugement pour annuler l'augmentation du capital de 5 à 15 millions. Les intéressés feront bien d'apporter un peu d'ordre dans la maison. — (*Agence Télégraphique Parisienne*.)

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*La Journée industrielle*, 20 février 1925)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 février 1925)

L'assemblée ordinaire tenue le 19 février a approuvé les comptes des exercices 1922 et 1923. Une nouvelle assemblée sera convoquée prochainement pour l'approbation des comptes de 1924.

---

La faillite des Établissements Philos  
(*La Journée industrielle*, 12 mars 1925)

---

Banque continentale de Paris  
(*La Journée industrielle*, 3 avril 1925)

L'assemblée ordinaire qui devait avoir lieu hier n'a pu se tenir faute de quorum. Les actionnaires seront convoqués de nouveau, probablement dans la semaine qui suivra le 19 avril.

---

Banque continentale de Paris  
(*La Journée industrielle*, 13 mai 1925)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée ordinaire, au siège, à Paris, 73, boulevard Haussmann, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924 tels qu'ils leur ont été présentés.

---

Actionnariat de la Société des Hauts Fourneaux et aciéries de Caen\*  
(*Les Documents politiques*, juillet 1925)

Outre Thyssen et les Anc. Éts Cail :

1° La Banque continentale de Paris, qui fut fondée le 21 novembre 1910 par MM. Littmann et Mayer et qui a souscrit 950 actions de la société, mérite une mention particulière.

Cet établissement, qui, notons-le en passant, a été récemment chargé de l'émission de 6.000 obligations 5 % de la Société de Transports pour les Services municipaux de la Ville de Paris, fut mêlé, il y a un an, à une affaire qui passionna vivement les milieux parlementaires.

Le 7 février 1912, le Crédit foncier cubain\* devait procéder à l'émission publique à Paris, sous le patronage de « la Banque continentale », de 50.000 obligations de 500 francs. Quatre jours auparavant, M. Damour, député des Landes, invita le gouvernement, par un projet de résolution déposé à la Chambre, à refuser à ces titres l'admission à la cote officielle. Développant à la tribune son projet, M. Damour déclarait que l'admission à la cote des « Cubaines » lui semblait, en raison de certaines circonstances, devoir compromettre la défense, des intérêts français à l'étranger, et il ajoutait :

« Et maintenant, messieurs, qu'est-ce que la Banque continentale de Paris qui a pris sous son patronage, ainsi qu'on nous l'annonce, les titres du Crédit foncier cubain et les a fait admettre à la Cote officielle de la Bourse de Paris ? La Banque continentale de Paris est tout simplement, sous une étiquette française, une filiale de la maison Behrens, de Hambourg, et sans doute d'autres maisons allemandes parmi lesquelles on cite la Dresdner Bank. »

L'établissement ainsi mis en cause à la tribune de la Chambre, accusé d'être dirigé par des personnalités appartenant à la finance germanique, fit paraître dans divers journaux parisiens une note donnant à M. Damour un démenti formel et déclarant qu'il était « une institution essentiellement française, tant par la nationalité de ses actionnaires que par la composition de son conseil ».

Ce démenti ne saurait faire illusion, car la réponse est facile. La Banque continentale, fondée au capital de 10 millions en 20.000 actions de 500 francs, est à ce point française « par la nationalité de ses actionnaires » qu'en tête de la liste des souscripteurs figurent pour un total de 4.000 titres (le cinquième du capital social), MM. L. Behrens et fils, banquiers, 31, Hermannstrasse, à Hambourg.

---

Banque continentale de Paris  
(*La Journée industrielle*, 21 octobre 1925)

L'assemblée extraordinaire convoquée pour hier a été, faute de quorum, reportée au 2 décembre.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1925)

À défaut de quorum, l'assemblée extraordinaire convoquée pour le 2 décembre, a été reportée à une date ultérieure. Cette assemblée sera appelée à délibérer sur une proposition de réduction, et d'augmentation du capital social.

---

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*Le Petit Bleu*, 17 décembre 1925)

Cet établissement qui avait porté son capital de 5 à 15 millions, puis à 25 millions en 1920, va le ramener à 150.000 francs

La Banque continentale de Paris a débuté dans de fâcheuses conditions ; d'ailleurs, elles ne se sont pas améliorées par la suite et, finalement, elles sont devenues plus médiocres encore et l'on pourrait même dire désastreuses.

Au moment de sa fondation, en 1910, elle comptait, parmi ses administrateurs, M. Charles Littmann, alors représentant, à Paris, de la maison Behrens, et M. Georges Behrens lui-même, de Hambourg ; au commencement de 1914, M. Charles Martin remplaçait M. Ch. Littmann, démissionnaire, en même temps que le conseil se complétait par l'adjonction de MM. Chomereau-Lamotte, Raoul Sautter et Alfred Meyer Borel. En 1912, on enregistrait la démission de M. Georges Behrens, laquelle s'expliquait par le fait que la maison Behrens cédait toutes les actions Banque continentale qu'elle possédait à la Banque de Reports de Fonds publics et de Dépôts. d'Anvers, qui désignait, pour la représenter à la Banque continentale, M. Édouard Thys, son président, et un de ses administrateurs, le baron Baeyens.

Bien que ce fût avant guerre, on se préoccupait des personnalités ayant des attaches avec la Banque continentale, parce qu'elle avait fait l'objet d'une interpellation de M. Maurice Damour, à propos d'une émission de titres du Crédit foncier cubain, l'honorable député soutenant alors que « les attaches allemandes de la Banque continentale de Paris ne font aucun doute pour personne ».

On pense si celle-ci protesta, faisant publier immédiatement dans la Cote Vidal que M. Chomereau-Lamotte, gouverneur honoraire de la Banque de France, venait d'accepter la présidence de son conseil, et, dans d'autres journaux, que M. Georges Behrens n'avait jamais occupé ce poste. Cependant, cette assertion n'était exacte que jusqu'à un certain point, puisque, comme nous le rappelions tout à l'heure, la Banque elle-même avait, en 1912, enregistré sa démission, tout au moins d'administrateur.

En avril 1920, la Banque continentale de Paris portait son capital de 5 à 15 millions. avec quelque discrétion: six mois plus tard, toujours aussi discrètement, il était porté à 25 millions et nous soulignons, à ce moment, combien peu les résultats obtenus — un bénéfice de 172.680 francs en 1918 — répondaient à l'importance des capitaux investis.

Le pessimisme avec lequel nous envisagions, dans ces conditions, l'avenir de la Banque continentale de Paris ne tardait guère à être confirmé par les événements : un an après, en effet, les actionnaires étaient convoqués en assemblée extraordinaire avec un ordre du jour comportant l'examen de la situation et, éventuellement, la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la Société.

On examina la situation et les actionnaires décidèrent la continuation des affaires. Mais au début de cette année, la Société J. T. Pinto Vasconcellos faisait annuler, par le tribunal de commerce de la Seine, l'augmentation de capital à 25 millions votée en 1920.

Mais l'affaire n'en était pas plus brillante pour cela, ce qui s'expliquait par le peu de satisfactions qu'avaient procurées à sa clientèle les titres débités à ses guichets, entre autres, Charbonnages de l'Altaï, Chemins de fer d'Akkermann, Chemins de fer d'Haïti,

Costa-Rica, Crédit foncier cubain, Crédit foncier péruvien, Graphites de Madagascar, Aciéries de Caen, Centrale des îlots électriques, New Motor Cab, Port de Bahia-Blanca, Port de Para, pour ne citer que les titres malheureusement les plus répandus.

Mais voici maintenant une bien autre histoire ! Le conseil a décidé de proposer la réduction du capital de la Banque continentale de 15 millions à 150.000 francs et de faire des propositions aux créanciers en vue d'un accord qui permettrait d'apurer la situation financière, après quoi le capital serait reporté à 5 millions.

Comme on le voit, malgré une existence plus agitée que brillante la Banque continentale de Paris se cramponne : comme la jeune captive du poète, elle « ne veut pas mourir encore ».

Seulement pour cela, il lui faut, de toute nécessité, obtenir de l'argent frais, et il faudra vraiment beaucoup de courage à ceux qui lui en apporteront, si tant est qu'il puisse s'en rencontrer encore, après le passé que nous venons d'évoquer, et dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne comporte pas une seule période un peu encourageante susceptible de laisser subsister la moindre lueur d'espoir d'un avenir meilleur.

Quant aux actionnaires, premiers intéressés, il faut croire qu'ils n'ont pas été pressés de tendre le bras pour l'opération chirurgicale en perspective, précédant de peu un nouveau « tapage » : convoqués une première fois le 20 octobre, ils n'ont pas bougé : pas davantage sur une deuxième convocation pour le 2 décembre : on vient donc de les convoquer une troisième fois pour le 20 janvier.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 janvier 1926)

Les tractations en vue de la réorganisation sociale n'ayant pu encore être mise au point, l'assemblée extraordinaire convoquée pour le 23 janvier, a été importée au 19 février prochain.

---

FAILLITES  
BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*La Journée industrielle*, 11 mars 1926)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mars 1926)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mars 1926)

Par jugement du 10 mars, cet établissement vient d'être déclaré en état de faillite. M. Bonnin, juge commissaire, M. Benoist, syndic, 48, rue Monsieur-le-Prince.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
(*Le Petit Bleu de Paris*, 16 mars 1926)

Banque continentale de Paris. — Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 10 mars, déclare en état de faillite la Banque continentale de Paris, société constituée en 1912, au capital de 5 millions, porté en 1920 à 15 millions ; il était question dernièrement d'une réduction de 15 millions à 150.000 francs et d'une augmentation consécutive de 150.000 francs à 5 millions. Mais les diverses assemblées

extraordinaires, convoquées à plusieurs reprises, ne purent se tenir faute de quorum. Une augmentation de capital de 10 millions, portant celui-ci à 25 millions, avait été déclarée nulle par jugement contradictoire du tribunal de commerce de la Seine, en date du 3 janvier 1925. En 1910. la Banque continentale de Paris comptait parmi ses administrateurs- MM. Charles Litmann et Georges Berhens, sujets allemands. En 1912. M. Georges Behrens démissionnait, la Maison Behrens cédant toutes ses actions Banque continentale à la Banque de Reports de Fonds Publics et de Dépôts, d'Anvers, qui désignait pour la représenter M. Édouard Thys et le baron Baeyens. En 1914, M. Charles Litmann était remplacé par M. Charles Martin. La Banque continentale avait placé dans le public notamment : les Charbonnages de l'Altai, les Chemins de fer d'Akkermann, les Chemins de fer de Haïti, Costa Rica, le Crédit foncier cubain, le Crédit foncier péruvien, les Graphites de Madagascar, les Aciéries de Caen, la Centrale des îlots électriques, New-Motor Cab, Port de Bahia Blanca, Port de Para.

MM. J. Herbert Anderson, Paul Brunet, Théophile Garrigues, Charles Gimon, Hubert Laroze, Max Laubeuf, Maurice Thabaud, Étienne Trefeu avaient été nommés administrateurs en 1920. (*La Feuille du Jour.*)

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
BANQUE CONTINENTALE DE PARIS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 janvier 1927)

L'assemblée ordinaire du 30 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1925, faisant apparaître une perte de 146.358 francs, portant le déficit total à 15.819.140 francs.

Comme suite au concordat récemment homologué, une . assemblée extraordinaire sera incessamment convoquée.

---

REVUE FINANCIÈRE DE LA SEMAINE  
(*Le Petit Bleu de Paris*, 23 octobre 1927, p. 6, col. 2)

L'action Banque continentale de Paris, offerte parfois hors cote, trouverait difficilement preneurs, même à très bas prix. Les actionnaires sont convoqués à l'effet de décider soit un remaniement du capital, réduction et augmentation, soit la dissolution. Cette dernière solution serait évidemment la plus logique, les besoins n'apparaissant guère de prolonger, après un air d'accordéon, l'existence d'une banque dont le rôle fut aussi discutable.

---

INFORMATIONS  
(*Le Petit Bleu de Paris*, 23 mai 1928)

Banque continentale de Paris. — La dissolution anticipée de la société sera proposée à une assemblée extraordinaire du 7 juin.

---